

2.2 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a établi, le 13 février 2019, son rapport sur le Gouvernement d'Entreprise dont les éléments constitutifs prévus par les dispositions des articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce sont détaillés dans le tableau de correspondance ci-après :

Rubriques	Chapitres	Pages
Principes et critères de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et projet de résolution y afférent	Chapitres 3 ; 8	107-109 ; 302 ; 317
Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux et projets de résolution y afférents	Chapitres 3 ; 8	110-116 ; 302-306 ; 317
Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	Chapitre 3	76-91
Conventions intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire de la Société et une filiale de la Société	Chapitre 3	75
Tableau récapitulatif des délégations accordées par l'Assemblée Générale en matière d'augmentations de capital	Chapitre 7	287-288
Modalités d'exercice de la Direction Générale	Chapitre 3	102-103
Éventuelles limitations de pouvoirs du Directeur Général	Chapitre 3	102
Composition, conditions de préparation et d'organisation du Conseil d'Administration	Chapitre 3	70-101
Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration	Chapitre 3	74
Code de gouvernement d'entreprise de référence	Chapitre 3	68
Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale	Chapitre 7	284
Dispositifs ayant une incidence en cas d'offre publique	Chapitre 7	294

3.3.2 DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations présentées ci-après concernent les dirigeants mandataires sociaux du Groupe, à savoir :

- Gilles Michel, Président-Directeur Général puis, à compter du 4 mai 2018, Président du Conseil d'Administration ; et
- Conrad Keijzer, Directeur Général Délégué depuis le 8 mars 2018, puis, à compter du 4 mai 2018, Directeur Général.

Ces informations comprennent, en application des dispositions des articles L. 225-37-2 et L.225-37-3 du Code de commerce :

- la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux qui sera soumise à l'approbation ("vote ex-ante") de la prochaine Assemblée Générale (*voir paragraphe 8.1.3 et section 8.4 du chapitre 8 du Document de Référence*). Cette politique inclut les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à tout dirigeant mandataire social en raison de son mandat ;

- la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués par la Société à ses dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice 2018, ainsi que les engagements pris par la Société au bénéfice de ces derniers. Ils seront, en application de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, soumis à l'approbation ("vote ex-post") de la prochaine Assemblée Générale (*voir paragraphe 8.1.4 et section 8.4 du chapitre 8 du Document de Référence*). Il est rappelé que ces éléments ont été déterminés en application de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 4 mai 2018 (cinquième résolution).

L'ensemble de ces informations, ainsi que celles relatives aux actions de performance (*voir paragraphe 3.4.2 du présent chapitre*), font partie intégrante du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

L'ensemble des éléments requis ont fait l'objet d'une publication sur le site Internet de la Société, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

3

3.3.2.1 PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET ÉLÉMENTS APPLICABLES À CONRAD KEIJZER ET GILLES MICHEL AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, et vise à assurer une compétitivité vis-à-vis du marché externe. À cet égard, le Comité s'appuie, pour former ses recommandations, sur des évaluations et des comparaisons effectuées périodiquement par des consultants spécialisés.

Les éléments ci-dessous incluent :

- la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour 2019 ;
- les éléments retenus par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, pour la rémunération 2019 du Directeur Général du Groupe.

Il est précisé que Gilles Michel, Président du Conseil d'Administration, ne percevra aucune rémunération ou avantages de toute nature au titre de l'exercice 2019 autre que (1) ses jetons de présence, conformément au barème défini au *paragraphe 3.3.1 du présent chapitre* et (2) la rémunération exceptionnelle due pour l'accomplissement de la mission spéciale qui lui a été confiée par le Conseil telle que décrite au *paragraphe 3.1.2 du présent chapitre*, en ce compris les éventuels remboursements de frais exposés à raison de son exécution. En outre, Gilles Michel ne bénéficie d'aucune indemnité ou aucun engagement à raison de son départ du Groupe ou postérieur à celui-ci.

Rémunération fixe annuelle

La partie fixe de la rémunération est déterminée en fonction de l'expérience et du niveau de responsabilité du dirigeant mandataire social au jour de son entrée en fonction puis revue chaque année par le Conseil, sur recommandation du Comité des Rémunérations, en vue de s'assurer qu'elle est en ligne avec les pratiques du marché des entreprises comparables. Elle prend notamment en compte l'avantage que représente le bénéfice du régime collectif supplémentaire de retraite bénéficiant aux principaux cadres dirigeants d'Imerys.

Pour l'année 2019, le Conseil a décidé lors de sa réunion du 13 février 2019, sur la proposition du Comité des Rémunérations, de porter pour 2019 la rémunération fixe annuelle de Conrad Keijzer, en qualité de Directeur Général, à 800 000 euros.

Rémunération variable annuelle

La partie variable de la rémunération est déterminée en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs arrêtés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations. L'atteinte de ces objectifs est mesurée et constatée annuellement par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations. La partie variable de la rémunération due au titre d'un exercice n'est versée que l'année suivante, lorsque tous les éléments de son calcul sont connus, notamment après l'arrêté des comptes définitifs du Groupe de l'exercice considéré par le Conseil d'Administration et sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Pour l'année 2019, le Conseil a arrêté lors de sa réunion du 13 février 2019, sur proposition du Comité des Rémunérations, les critères et objectifs applicables à la détermination de la rémunération variable de Conrad Keijzer au titre de l'exercice en cours comme suit :

Critères quantitatifs	Poids du critère	Part variable maximum (en % du fixe)
Résultat Courant Net	50 %	55 %
Cash Flow Libre Opérationnel	30 %	33 %
Retour sur Capitaux Employés	20 %	22 %
Total		110 %
Critères qualitatifs*	Impact sur le pourcentage de réalisation	
Croissance organique et externe du Groupe, succès du plan de transformation du Groupe, animation de son équipe dirigeante, gestion responsable des produits et satisfaction clients	Taux multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2	
Plafond		165 %

* Le pourcentage global d'atteinte des critères qualitatifs (tel qu'exprimé par rapport à la rémunération fixe annuelle et affecté du coefficient fonction de la réalisation des critères qualitatifs) pourra être, majoré ou diminué de 3 % en fonction de la réalisation d'un objectif spécifique lié à la sécurité au travail commun à tous les cadres dirigeants du Groupe. Le caractère confidentiel de ces critères qualitatifs n'en permet pas la publication intégrale.

Le montant de la rémunération variable de Conrad Keijzer au titre de l'exercice 2019 sera déterminé par le Conseil d'Administration, sur avis du Comité des Rémunérations, courant 2020 après avoir mesuré le niveau de réalisation de ces critères quantitatifs et qualitatifs. Son versement sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée en 2020 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Rémunération variable pluriannuelle

Le Conseil d'Administration peut également, sur proposition du Comité des Rémunérations, décider d'attribuer à tout dirigeant mandataire social une rémunération variable pluriannuelle soumise à la réalisation de critères quantitatifs et/ou qualitatifs. Le versement de cette rémunération est conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Pour l'année 2019, aucune rémunération variable pluriannuelle n'a été attribuée à Conrad Keijzer.

Éléments exceptionnels

Le Conseil d'Administration peut, le cas échéant, décider d'attribuer, sur proposition du Comité des Rémunérations, une rémunération exceptionnelle ainsi qu'une indemnité de prise de fonction, à tout dirigeant mandataire social si les circonstances le justifient. Le versement des éléments exceptionnels est conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Pour l'année 2019, aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée à Conrad Keijzer.

Avantages en nature

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration peut également attribuer à tout dirigeant mandataire social, des avantages en nature. Les cotisations versées par la Société pour la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC) sont réintégrées dans leur rémunération à titre d'avantages en nature.

Pour l'année 2019, Conrad Keijzer bénéficiera des avantages en nature suivants : usage d'une voiture de fonction et d'un logement de fonction (lié à sa relocalisation personnelle et familiale requise en 2018 des Pays-Bas en France) ainsi que les cotisations pour la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC).

Indemnité de fin de contrat

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration peut attribuer au dirigeant mandataire social une indemnité de fin de contrat.

Le contrat de mandataire social de Conrad Keijzer prévoit le versement par la Société d'une éventuelle indemnité de rupture due en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou à un changement de stratégie ou à un désaccord majeur sur ceux-ci. Aucune indemnité ne serait due en cas de départ volontaire de Conrad Keijzer, s'il avait la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite ou en cas de faute grave ou lourde de sa part.

Conformément aux recommandations issues du Code AFEP-MEDEF et suivant les modalités de calcul prévues ci-dessous, le montant maximum de l'indemnité de départ serait calculé sur la base de 2 années de rémunération (fixe et variable) en cas d'une durée de mandat supérieure à deux années. En application des dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de cette indemnité de départ serait soumis, et proportionné, à une condition de performance appréciée sur la base de la moyenne arithmétique des pourcentages de réalisation des seuls critères quantitatifs des trois derniers exercices clos, tels que fixés pour la détermination de la rémunération variable au titre de chacun de ces exercices. Si le pourcentage moyen d'atteinte de ces objectifs (calculé sur les 3 derniers exercices concernés en cas de départ à l'échéance du mandat) est inférieur à 40 %, aucune indemnité ne serait due et, s'il est supérieur à 80 %, l'indemnité maximale serait due.

Indemnité de non-concurrence

Le Conseil d'Administration peut également décider d'attribuer, sur proposition du Comité des Rémunérations, une indemnité de non-concurrence à tout dirigeant mandataire social.

Conrad Keijzer est tenu à une obligation de non-concurrence d'une durée de deux ans à compter de la date de cessation de ses fonctions de Directeur Général, sans contrepartie autre que son éventuelle indemnité de départ, telle que décrite ci-dessus.

Prime d'impatriation

Comme pour 2018, Conrad Keijzer bénéficiera pour l'année 2019 d'une prime annuelle "d'impatriation", égale à 30 % de sa rémunération fixe et variable qui lui sera versée au titre de cet exercice. Son versement donnera lieu à un acompte mensuel et à une régularisation de son montant définitif au moment du règlement de la rémunération variable annuelle considérée.

Engagements de retraite

Il a été mis en place, à compter du 1^{er} octobre 2009, un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies bénéficiant à certains cadres dirigeants d'Imerys. Ce régime, qui prévoit une cotisation de 8 % de la rémunération des salariés éligibles, plafonnée à huit PASS, est alimenté conjointement par le salarié (à hauteur de 3 %) et par la Société (à hauteur de 5 %). Il prévoit également la possibilité pour les bénéficiaires de compléter les cotisations obligatoires par des cotisations libres et facultatives. La gestion de ce régime a été confiée à une compagnie d'assurance externe.

Comme pour 2018, Conrad Keijzer bénéficiera pour l'année 2019 de ce régime de retraite supplémentaire à cotisations définies. Il est précisé, en tant que besoin, que le montant des cotisations versées à ce titre pour 2018 s'élève à 12 979 euros.

Il est indiqué, en tant que de besoin, que Gilles Michel a fait valoir, suite à la cessation de ses fonctions de Directeur Général, en 2018 ses droits à la retraite.

Jetons de présence

Compte tenu de ses fonctions de Directeur Général, Conrad Keijzer ne bénéficiera d'aucun jeton de présence pour l'année 2019 au titre de son mandat d'Administrateur de la Société.

Absence d'autres engagements

En dehors des dispositions décrites ci-dessus, la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux applicable au sein de la Société ne comprend pas d'autres éléments.

Pour l'année 2019, la Société n'a pas pris d'autres engagements à l'égard de Conrad Keijzer que ceux mentionnés ci-dessus. L'ensemble de ces engagements, en particulier, l'octroi de l'indemnité de départ et le bénéfice du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies, a été autorisé par le Conseil conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce et demeure soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée en 2019 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Synthèse

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Conrad Keijzer, Directeur Général à compter du 4 mai 2018	Non	Oui ⁽¹⁾	Oui	Oui ⁽²⁾

(1) Régime collectif de retraite supplémentaire à cotisations définies uniquement.

(2) Engagement de non-concurrence, sans contrepartie autre que son éventuelle indemnité de départ.



8.1.3 PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

(Une résolution relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

En application des dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, vous êtes appelés à approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux (**sixième résolution**). Ces éléments pour 2019 comprennent ceux retenus en 2018 complétés de l'éventuelle mise à disposition

d'un logement de fonction à tout dirigeant mandataire social, telle que décidée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 13 février 2019, sur proposition du Comité des Rémunérations.

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2019 fait l'objet d'une présentation détaillée au [paragraphe 3.3.2.1 du chapitre 3 du Document de Référence](#).

8.1.4 ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE EN 2018 AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

(Deux résolutions relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

En application des dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, vous êtes appelés à statuer sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 aux dirigeants mandataires sociaux.

Les éléments présentés ci-après, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-3, font partie intégrante du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise visé à la [section 2 du chapitre 2 du Document de Référence](#). Il est précisé que le versement des éléments de rémunération variables ou exceptionnels dus aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2018 est conditionné à votre approbation.

■ QUATRIÈME RÉOLUTION

Rapport spécial des Commissaires aux comptes visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce et approbation, en application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, des engagements pris par la Société en faveur de Monsieur Conrad Keijzer au cours de l'exercice 2018

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et statuant sur le Rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, approuve conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 dudit Code, l'ensemble des engagements pris par la Société au bénéfice de Monsieur Conrad Keijzer, Directeur Général Délégué puis Directeur Général et Administrateur de la Société, tels qu'autorisés par le Conseil d'Administration en sa séance du 8 mars 2018.

■ CINQUIÈME RÉOLUTION

Rapport spécial des Commissaires aux comptes visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce et approbation, en application de l'article L. 225-46 du Code de commerce, de la rémunération exceptionnelle allouée à Monsieur Gilles Michel au cours de l'exercice 2018

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et statuant sur le Rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, approuve conformément aux dispositions de l'article L. 225-46 dudit Code, la rémunération exceptionnelle allouée par la Société à Monsieur Gilles Michel, Président du Conseil d'Administration, telle qu'autorisée par le Conseil d'Administration en sa séance du 4 mai 2018.

■ SIXIÈME RÉOLUTION

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 dudit Code, les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables à tout dirigeant mandataire social de la Société.

■ SEPTIÈME RÉOLUTION

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à Monsieur Conrad Keijzer, en sa qualité de Directeur Général Délégué, puis Directeur Général de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce approuve, en application des dispositions des articles L. 225-37-2 et L. 225-100 dudit Code, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Conrad Keijzer en raison de son mandat de Directeur Général Délégué exercé du 8 mars 2018 au 4 mai 2018 et de Directeur Général exercé à compter de cette date, tels que reportés dans la présentation des résolutions par le Conseil d'Administration figurant au chapitre 8 du Document de Référence 2018 de la Société et faisant partie intégrante du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

■ HUITIÈME RÉOLUTION

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à Monsieur Gilles Michel, en sa qualité de Président-Directeur Général puis Président du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce approuve, en application des dispositions des articles L. 225-37-2 et L. 225-100 dudit Code, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Gilles Michel, en raison de son mandat de Président-Directeur Général exercé jusqu'au 4 mai 2018 puis de Président du Conseil d'Administration exercé à compter de cette date, tels que reportés dans la présentation des résolutions par le Conseil d'Administration figurant au chapitre 8 du Document de Référence 2018 de la Société et faisant partie intégrante du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

■ NEUVIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Odile Desforges

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de Madame Odile Desforges vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2022, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2021.

3.3.2.2 ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Les éléments ci-dessous se rapportent aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société au cours de l'année 2018, à savoir Gilles Michel (en qualité de Président-Directeur Général, jusqu'au 4 mai 2018 puis de Président du Conseil d'Administration depuis le 4 mai 2018 ⁽¹⁾) et Conrad Keijzer (en qualité de Directeur Général Délégué et Directeur Général depuis le 8 mars 2018) :

■ SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

(en euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Gilles Michel, Président-Directeur Général jusqu'au 4 mai 2018, et Président du Conseil d'Administration depuis cette date		
Rémunérations dues au titre de l'exercice ⁽¹⁾	740 410	1 815 218
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ⁽²⁾	N/A	1 854 786
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	N/A	N/A
Total	740 410	3 670 004

(1) Rémunérations hors avantages en nature (correspondant à un montant de 6 315 € pour 2018 et 18 354 € pour 2017) et incluant les jetons de présence (correspondant à 65 514 €, montant net) et sa rémunération exceptionnelle de 150 000 €.

(2) Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la Société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant étalement de la charge sur la période d'acquisition.

(en euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Conrad Keijzer, Directeur Général Délégué du 8 mars 2018 au 4 mai 2018 puis Directeur Général à compter de cette date		N/A
Rémunérations dues au titre de l'exercice ⁽¹⁾	1 391 550	N/A
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ⁽²⁾	1 671 300	N/A
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	N/A	N/A
Total	3 062 850	-

(1) Rémunérations hors avantages en nature (correspondant à un montant de 46 012 € pour 2018).

(2) Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la Société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant étalement de la charge sur la période d'acquisition.

■ RÉMUNÉRATION FIXE 2018

- Gilles Michel, en qualité de Président-Directeur Général jusqu'au 4 mai 2018 : 800 000 euros brut annuel *pro rata temporis*, soit 278 261 euros ;
- Conrad Keijzer, en qualité de Directeur Général Délégué depuis le 8 mars 2018, puis de Directeur Général à compter du 4 mai 2018 : 700 000 euros brut annuel *pro rata temporis*, soit 570 076 euros.

(1) Dans un souci de clarté et d'exhaustivité, il est présenté dans les tableaux ci-après l'ensemble des rémunérations concernant Gilles Michel tant en qualité de Président-Directeur Général jusqu'au 4 mai 2018 et de Président du Conseil d'administration depuis cette date.

■ RÉMUNÉRATION VARIABLE 2018

Les critères quantitatifs pour Gilles Michel et Conrad Keijzer étaient identiques, sous réserve d'un critère qualitatif complémentaire applicable à Conrad Keijzer concernant la transition au sein de la Direction Générale.

Le Conseil d'Administration du 13 février 2019 a déterminé le montant de la rémunération variable de Gilles Michel et Conrad Keijzer au titre de l'exercice 2018, qui leur sera versée en 2019 sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 10 mai 2019, comme suit :

Gilles Michel

Critères quantitatifs	Poids du critère	Part variable maximum (en % du fixe)	% de réalisation
Résultat Courant Net	50 %	55 %	58,2 %
Cash Flow Libre Opérationnel	30 %	33 %	100 %
Retour sur Capitaux Employés	20 %	22 %	62,4 %
Total		110 %	71,6 %

Critères qualitatifs	Impact sur le pourcentage de réalisation	Application retenue	% de réalisation
Mise en œuvre de la stratégie, croissance organique et externe, programmes de transformation.	Taux multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2	1,2	100 %

	Part variable maximum (en % du fixe)	Part variable (en % du fixe)	Montant (en euros)
Total	132 %	88,6 %	246 635

Un montant de 246 635 euros est dû au titre de l'exercice 2018. Cette somme résulte de l'atteinte à 71,6 % des critères quantitatifs et à 100 % des critères qualitatifs. Elle reflète la qualité de réalisation des objectifs particuliers qui avaient été fixés à Gilles Michel, compte tenu du retrait de 3 % au titre de l'objectif spécifique en matière de sécurité au travail, commun à tous les dirigeants du Groupe et qui n'a pas été atteint en 2018.

Depuis le 4 mai 2018, Gilles Michel bénéficie en sa qualité de Président du Conseil d'administration des rémunérations détaillées au [paragraphe 3.3.1 du présent chapitre](#).

Conrad Keijzer

Critères quantitatifs	Poids du critère	Part variable maximum (en % du fixe)	% de réalisation
Résultat Courant Net	50 %	55 %	58,2 %
Cash Flow Libre Opérationnel	30 %	33 %	100 %
Retour sur Capitaux Employés	20 %	22 %	62,4 %
Total		110 %	71,6 %

Critères qualitatifs	Impact sur le pourcentage de réalisation	Application retenue	% de réalisation
Mise en œuvre de la stratégie, croissance organique et externe, programmes de transformation, transition au sein de la Direction Générale	Taux multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2	1,15	95,8 %

	Part variable maximum (en % du fixe)	Part variable (en % du fixe)	Montant (en euros)
Total	132 %	87,8 %	500 347

Un montant de 500 347 euros est dû au titre de l'exercice 2018. Cette somme résulte de l'atteinte à 71,6 % des critères quantitatifs et à 95,8 % des critères qualitatifs. Elle reflète la qualité de réalisation des objectifs particuliers qui avaient été fixés à Conrad Keijzer, compte tenu du retrait de 3 % au titre de l'objectif spécifique en matière de sécurité au travail.



■ DÉTAILS DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE DUS ET VERSÉS

Compte tenu de ce qui précède, les montants des rémunérations et avantages en nature dus (parties fixe et variable de l'exercice considéré) et versés (parties fixes de l'exercice considéré et variable de l'exercice précédent, versées au cours de l'exercice considéré) par le Groupe au titre des exercices 2017 et 2018 à ses dirigeants mandataires sociaux exécutifs ainsi que leur décomposition, sont les suivants :

(en euros)	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Gilles Michel, Président-Directeur Général jusqu'au 4 mai 2018 et Président du Conseil d'Administration depuis cette date ⁽¹⁾				
Rémunération fixe	278 261	278 261	800 000	800 000
Rémunération variable	246 635 ⁽²⁾	996 864	996 864	870 144
Rémunération exceptionnelle	150 000 ⁽²⁾	0	-	-
Jetons de présence (montant net)	65 514	14 764	-	-
Avantages en nature ⁽³⁾	6 315	6 315	18 354	18 354
Total	746 725	1 296 204	1 815 218	1 688 498

(1) Dans un souci de clarté et d'exhaustivité, il est présenté dans les tableaux ci-après l'ensemble des rémunérations concernant Gilles Michel tant en qualité de Président-Directeur Général jusqu'au 4 mai 2018 que Président du Conseil d'administration depuis le 4 mai 2018.

(2) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 10 mai 2019.

(3) Ces avantages comprennent la mise à disposition d'une voiture de fonction avec chauffeur ainsi que les cotisations au régime de Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprise (GSC).

(en euros)	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Conrad Keijzer, Directeur Général Délégué du 8 mars 2018 au 4 mai 2018, puis Directeur Général à compter de cette date				
Rémunération fixe	570 076	570 076	-	-
Rémunération variable	500 347 ⁽¹⁾	0	-	-
Prime d'impatriation	321 127	342 097	-	-
Jetons de présence	0	0	-	-
Avantages en nature ⁽²⁾	46 012	46 012	-	-
Total	1 437 562	958 185	-	-

(1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 10 mai 2019.

(2) Ces avantages comprennent la mise à disposition d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction avec chauffeur ainsi que les cotisations au régime de Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprise (GSC).

Les montants ci-dessus comprennent toutes les rémunérations dues ou versées par le Groupe à Gilles Michel et Conrad Keijzer au titre des exercices concernés, ainsi que la valeur des avantages en nature dus ou perçus au titre des exercices considérés.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux principaux dirigeants du Groupe (Comité Exécutif, y compris à Gilles Michel jusqu'au 4 mai 2018, et Conrad Keijzer à compter du 8 mars 2018), comptabilisés en charges sur les exercices concernés, est indiqué à la [note 27 aux états financiers consolidés](#) ; les critères de détermination de leur rémunération sont présentés au [paragraphe 1.3.2 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

Le montant des cinq rémunérations les plus élevées versées par la Société au titre de l'exercice 2018 a par ailleurs fait l'objet d'une attestation des Commissaires aux comptes.

3.4 PLANS DE RÉMUNÉRATION LONG TERME DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

3.4.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

La politique générale d'attribution d'options sur les actions de la Société est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations. Le Conseil d'Administration du 25 avril 2013 a décidé de ne plus procéder qu'à l'attribution d'actions de performance (*voir paragraphe 3.5.1 du présent chapitre*). Ainsi, depuis le Plan d'avril 2012, aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée à des dirigeants mandataires sociaux.

■ DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2018, le nombre total d'options de souscription d'actions détenues par Gilles Michel, Président-Directeur Général jusqu'au 4 mai 2018, est de 65 680, représentant 0,08 % du capital social d'Imerys à cette date après dilution ; ces options sont entièrement et définitivement acquises par Gilles Michel, leur prix moyen pondéré d'exercice est de 48,69 euros.

Gilles Michel n'a exercé aucune option au cours de l'exercice 2018.

Il est précisé, en tant que de besoin, qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à Gilles Michel ou Conrad Keijzer au cours de l'année 2018.

■ HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS AU PROFIT DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

	Plan 2012	Plan 2011	Plan 2010	Plan 2009	Plan 2008
Date d'Assemblée	28/04/2011	28/04/2011	30/04/2008	30/04/2008	30/04/2008
Date du Conseil d'Administration ou du directoire selon le cas	26/04/2012	28/04/2011	29/04/2010	29/07/2009	30/04/2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :					
■ Gilles Michel, Président-Directeur Général jusqu'au 4 mai 2018	362 720	331 875	482 800	464 000	497 925
■ Conrad Keijzer, Directeur Général Délégué du 8 mars 2018 au 4 mai 2018 puis Directeur Général depuis le 4 mai 2018	44 000	40 000	N/A	N/A	N/A
	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Point de départ d'exercice des options	26/04/2015	28/04/2014	29/04/2013	14/08/2012	30/04/2011
Date d'expiration	25/04/2022	27/04/2021	28/04/2020	13/08/2019	29/04/2018
Prix de souscription ou d'achat	43,62 €	53,05 €	46,06 €	34,54 €	54,19 €
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre d'actions souscrites en 2018	18 505	20 900	33 050	7 000	37 835
Nombre cumulé d'options de souscriptions ou d'achat actions annulées ou caduques	0	0	0	0	2 634
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	91 058	88 392	77 400	29 263	0



■ VARIATIONS DU NOMBRE D'OPTIONS EN 2018

Le nombre total d'options de souscription d'actions existantes au 31 décembre 2018 est de 286 113, représentant 0,35 % du capital social d'Imerys à cette date après dilution ; leur prix moyen pondéré d'exercice est de 46,26 euros.

Au cours de l'exercice 2018, 2 634 options de souscription d'actions ont été annulées ; 117 290 ont été exercées par 42 bénéficiaires à un prix moyen pondéré de 48,86 euros.

3.4.2 ACTIONS DE PERFORMANCE

■ POLITIQUE D'ATTRIBUTION

Les principales caractéristiques des attributions effectuées par le Conseil sont les suivantes :

- les attributions ont lieu sous la forme d'actions de performance, en principe, entièrement conditionnées à des objectifs de performance économique ;
- sauf circonstances exceptionnelles, la périodicité des plans est annuelle, l'attribution étant traditionnellement effectuée le jour de l'Assemblée annuelle des actionnaires ;
- les personnes bénéficiaires d'actions de performance, ou susceptibles de le devenir, sont les cadres dirigeants du Groupe (membres du Comité Exécutif, et les principaux responsables opérationnels ou fonctionnels leur rapportant) ainsi que les salariés dont le potentiel de développement ou la performance individuelle sont reconnus comme exceptionnels.

■ CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES ACTIONS DE PERFORMANCE

Acquisition des actions

Les actions attribuées gratuitement sont définitivement acquises à l'expiration d'une période qui, conformément aux dispositions légales en vigueur, ne peut être inférieure à un an suivant la date de leur attribution (depuis la loi du 6 août 2016, dite loi Macron) et deux ans pour les attributions antérieures au 8 août 2015, sous réserve, en principe, de l'atteinte de certains objectifs de performance économique et financière ne pouvant s'apprécier sur une année seulement. Le nombre d'actions définitivement acquises est conditionné, et proportionné, à l'atteinte de ces objectifs.

Perte des actions

Le départ du Groupe du bénéficiaire avant l'expiration de la période d'acquisition, quelle qu'en soit la cause (y compris, en principe, la sortie du périmètre du Groupe de la société qui l'emploie), lui fait perdre en principe (sauf dérogation approuvée par le Conseil d'Administration) tout droit à l'acquisition définitive des actions de performance, à l'exception des cas de décès, d'invalidité ou de départ à la retraite du bénéficiaire, dans lesquels ses droits seront préservés selon des conditions spécifiques prévues par le règlement de chaque plan.

Conservation des actions acquises

Depuis la loi Macron, la fixation d'une période de conservation des actions gratuites (entre leur date d'acquisition effective et leur date de cession) n'est plus obligatoire. Toutefois, la durée cumulée des périodes d'acquisition et de conservation des actions de performance attribuées ne peut être inférieure à deux ans.

À l'issue de la période de conservation, si elle existe, les bénéficiaires peuvent disposer librement de ces actions.

■ PLAN D'ACTIONS DE PERFORMANCE ADOPTÉ EN 2018

295 200 actions de performance ont été attribuées en 2018 par le Conseil d'Administration à 207 cadres du Groupe résidant en France ou à l'étranger, dont Conrad Keijzer comme seul dirigeant mandataire social exécutif (contre 200 en 2017).

L'acquisition définitive des actions de performance attribuées au titre de ce plan adopté par le Conseil d'Administration le 4 mai 2018, ainsi que leur nombre sont conditionnés et proportionnés à l'atteinte d'objectifs communs à l'ensemble des bénéficiaires (dont Conrad Keijzer comme Directeur Général). Le Conseil d'Administration, après avis du Comité des Rémunérations, a pu vérifier le caractère exigeant de ces objectifs qui repose sur deux critères quantitatifs : la progression annuelle du Résultat courant net par action et du Retour sur Capitaux Employés du Groupe au cours de la période 2018-2020, de poids équivalent (50 %). Leur atteinte sera, après revue par le Comité des Rémunérations, arrêtée par le Conseil d'Administration à l'issue de chaque exercice de la période considérée sur la base des comptes consolidés du Groupe.

Ces actions de performance seront définitivement acquises par leurs bénéficiaires, selon l'atteinte des objectifs auxquels elles sont soumises, à l'expiration d'une période de trois ans suivant leur date d'attribution par le Conseil ; en conséquence et en application des dispositions de l'article L. 225-197-1-I alinéa 7 du Code de commerce, ces actions ne sont soumises à aucune obligation de conservation à l'issue de leur période d'acquisition.

En dehors de celles consenties à Conrad Keijzer, comme seul dirigeant mandataire social exécutif, 84 500 actions de performance ont été attribuées aux 10 bénéficiaires du plus grand nombre de ces actions.

■ ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES EN 2018 AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la Société et par toute société du Groupe

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Conrad Keijzer, Directeur Général Délégué du 8 mars 2018 au 4 mai 2018 puis Directeur Général à compter de cette date	4 mai 2018	30 000	1 671 395	4 mai 2021	4 mai 2021	OUI

Le Conseil d'Administration du 4 mai 2018 a attribué à Conrad Keijzer en qualité de Directeur Général, 30 000 actions de performance. Ces actions sont conditionnées à l'atteinte des mêmes objectifs de performance économique que ceux prévus dans le cadre du plan général d'actions de performance 2018 destiné aux autres cadres du Groupe.

L'attribution au Directeur Général est également soumise aux mêmes dispositions générales que celles prévues par le plan général d'attribution des principaux dirigeants du Groupe, notamment : une acquisition des actions de performance proportionnelle à l'atteinte des objectifs de performance économique auxquels elles sont soumises ; une acquisition définitive après trois ans, soit le 4 mai 2021, sous réserve d'être encore mandataire social du Groupe à cette date.

Aucune action de performance n'a été attribuée au titre de l'année 2018 à Gilles Michel, Président Directeur Général puis Président du Conseil d'Administration à compter du 4 mai 2018. Eu égard aux actions de performance précédemment attribuées à Gilles Michel et dont les conditions d'acquisition ne sont pas encore remplies à date, la condition de présence de Gilles Michel au sein du Groupe prévue par les règlements des plans d'attributions a été levée, à titre dérogatoire, par le Conseil d'Administration du 4 mai 2018. L'ensemble des autres termes et conditions, notamment relatifs à la performance et à la période d'acquisition, des plans concernés ont été maintenus.

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice
Gilles Michel, Président Directeur Général jusqu'au 4 mai 2018 puis Président du Conseil d'Administration à compter de cette date	Plan avril 2014	25 545
Conrad Keijzer, Directeur Général Délégué du 8 mars 2018 au 4 mai 2018, puis Directeur Général à compter de cette date	N/A	N/A

Au 31 décembre 2018, parmi les actions de performance attribuées par la Société à Gilles Michel :

- 123 020 actions, représentant 0,15 % du capital social d'Imerys à cette date après dilution, lui sont définitivement acquises (contre 97 475 au 31 décembre 2017) ;

- 94 870 actions sont conditionnées à l'atteinte des objectifs de performance auxquels elles sont soumises (*voir paragraphe 3.4.3 du présent chapitre*).

Gilles Michel n'a cédé aucune action de performance au cours de l'exercice 2018.



■ HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

	Plan mai 2018	Plan mai 2017	Plan mai 2016	Plan avril 2015	Plan avril 2014
Date de l'Assemblée Générale	04/05/2018	04/05/2016	04/05/2016	29/04/2014	29/04/2014
Date du Conseil d'Administration	04/05/2018	03/05/2017	04/05/2016	30/04/2015	29/04/2014
Nombre total d'actions attribuées, dont aux mandataires sociaux :	295 200	293 400	302 500	309 550	282 475
■ à Conrad Keijzer, Directeur Général Délégué du 8 mars 2018 au 4 mai 2018 puis Directeur Général à compter de cette date	30 000	N/A	N/A	N/A	N/A
■ à Gilles Michel, Président-Directeur Général jusqu'au 4 mai 2018 puis Président du Conseil d'Administration à compter de cette date	0	35 000	32 500	35 000	32 500
Date d'acquisition des actions ⁽¹⁾	04/05/2021	03/05/2020	04/05/2019	30/04/2019	29/04/2018
Date de fin de période de conservation ⁽¹⁾	04/05/2021	03/05/2020	04/05/2019	30/04/2019	29/04/2018
Conditions de performance	Résultat courant net par action Retour sur Capitaux Employés	Résultat courant net par action Retour sur Capitaux Employés	Résultat courant net par action Retour sur Capitaux Employés	Résultat courant net par action Retour sur Capitaux Employés	Résultat courant net par action Retour sur Capitaux Employés
Nombre cumulé d'actions acquises au 31 décembre 2018	-	-	750	626	190 300
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques ⁽²⁾	29 450	40 900	51 800	126 151	92 175
Actions de performance restantes au 31 décembre 2018	265 750	252 500	249 950	182 773	0

(1) Pour les actions consenties à l'ensemble des bénéficiaires sans distinction du lieu de leur résidence fiscale.

(2) À la suite du départ du Groupe de bénéficiaires ou du défaut d'atteinte des conditions de performance fixées.

Au cours de l'exercice 2018, 200 625 actions de performance précédemment attribuées ont été annulées, et 189 710 définitivement acquises ont été en conséquence livrées à leurs bénéficiaires.

Le nombre total d'actions de performance existantes au 31 décembre 2018 est de 950 973, représentant 1,18 % du capital social d'Imerys à cette date après dilution.

3.4.3 CONDITIONS SPÉCIFIQUES ET RESTRICTIONS APPLICABLES AUX ATTRIBUTIONS AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

■ CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'ATTRIBUTION

L'attribution d'actions de performance consentie le 4 mai 2018 à Conrad Keijzer par le Conseil d'Administration s'inscrit dans les limites que ce dernier avait fixées en application des recommandations issues du Code AFEP-MEDEF lors de sa séance du 8 mars 2018 : plafonnement de la valeur en IFRS 2 des options conditionnelles et des actions de performance qui seraient attribuées à tout dirigeant mandataire social, à 18 mois de sa rémunération annuelle brute (part fixe + maximum de la part variable), contre 12 mois précédemment.

En outre, depuis 2016, en application des recommandations issues du Code AFEP-MEDEF, les autorisations conférées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil, en vue de procéder à des attributions d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites de la Société au profit de salariés ou mandataires sociaux, limitent les attributions au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux à 0,5 % du capital de la Société (voir paragraphe 7.2.3 du chapitre 7 du Document de Référence).

8.1.3 PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

(Une résolution relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

En application des dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, vous êtes appelés à approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux (**sixième résolution**). Ces éléments pour 2019 comprennent ceux retenus en 2018 complétés de l'éventuelle mise à disposition

d'un logement de fonction à tout dirigeant mandataire social, telle que décidée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 13 février 2019, sur proposition du Comité des Rémunérations.

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2019 fait l'objet d'une présentation détaillée au [paragraphe 3.3.2.1 du chapitre 3 du Document de Référence](#).

8.1.4 ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE EN 2018 AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

(Deux résolutions relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

En application des dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, vous êtes appelés à statuer sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 aux dirigeants mandataires sociaux.

Les éléments présentés ci-après, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-3, font partie intégrante du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise visé à la [section 2 du chapitre 2 du Document de Référence](#). Il est précisé que le versement des éléments de rémunération variables ou exceptionnels dus aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2018 est conditionné à votre approbation.

8.1.4.1 ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018 À CONRAD KEIJZER, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DU 8 MARS AU 4 MAI 2018, PUIS DIRECTEUR GÉNÉRAL À COMPTER DE CETTE DATE (SEPTIÈME RÉSOLUTION)

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération fixe	Annuelle : 700 000 € Prorata temporis : 570 076 €	Rémunération fixe brute annuelle arrêtée par le Conseil d'Administration le 8 mars 2018.
Rémunération variable annuelle	500 347 € attribués en 2019 au titre de l'exercice 2018	<p>Le Conseil d'Administration a apprécié, lors de sa réunion du 13 février 2019, et sur les recommandations du Comité des Rémunérations, l'atteinte par Conrad Keijzer des critères quantitatifs et qualitatifs qui lui avaient été fixés pour 2018 en vue de déterminer le montant de sa rémunération variable au titre de cet exercice. Les critères quantitatifs retenus pour 2018 étaient liés à l'atteinte d'un objectif de résultat courant net, de cash-flow libre opérationnel et de retour sur capitaux employés du Groupe, à hauteur, respectivement, de 50 %, 30 % et 20 %.</p> <p>Les critères qualitatifs étaient assis sur la réalisation d'objectifs liés à la qualité d'exécution de la stratégie du Groupe, la poursuite de sa croissance, la mise en œuvre de certains programmes de gestion des talents et au succès de son intégration en tant que Directeur Général.</p> <p>Le montant résultant de la mesure de l'atteinte des critères quantitatifs a été calculé sur une assiette de référence égale à 100 % de la rémunération annuelle fixe et affecté d'un coefficient compris entre 0,8 et 1,2 en fonction de la réalisation des critères qualitatifs, étant précisé que le pourcentage global d'atteinte des critères quantitatifs pouvait être augmenté ou diminué de 3 % en fonction de la réalisation d'un objectif spécifique lié à la sécurité au travail, commun à tous les cadres dirigeants du Groupe.</p> <p>La rémunération variable totale pouvant être attribuée est plafonnée à 132 % de la rémunération fixe annuelle.</p> <p>Le montant de la rémunération variable de Conrad Keijzer au titre de l'exercice 2018 s'élève en conséquence à 500 347 euros, correspondant à un pourcentage de 87,8 % de sa rémunération fixe versée en 2018. Cette somme résulte de l'atteinte à 71,6 % des critères quantitatifs et à 95,8 % des critères qualitatifs, après déduction des 3 % liés à la sécurité au travail.</p> <p>Ce montant sera versé à Conrad Keijzer, sous réserve de l'approbation de la 7^e résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale du 10 mai 2019. Pour plus d'informations, voir paragraphe 3.3.2.2 du chapitre 3 du Document de Référence.</p>
Prime d'impatriation	321 127 €	Conrad Keijzer bénéficie d'une prime d'impatriation annuelle, égale à 30 % de sa rémunération fixe et variable versée au titre de chaque exercice considéré. A titre d'acompte, Conrad Keijzer a perçu 342 047 € en 2018 qui sera régularisé lors du versement de la rémunération variable annuelle.
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	N/A	Le Directeur Général n'a perçu aucune rémunération variable pluriannuelle.



Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération exceptionnelle	N/A	Le Directeur Général n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle.
Options de souscription d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Options : N/A Actions de performance 1 671 300 € (valorisation comptable)	Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée par la Société en 2018 à son Directeur Général. Le Conseil d'Administration lors de sa séance du 4 mai 2018 a, sur les recommandations du Comité des Rémunérations, décidé d'attribuer à Conrad Keijzer, dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2018 (14 ^e résolution), 30 000 actions de performance Imerys, représentant 0,04 % du capital social à cette date. Ces actions sont conditionnées à l'atteinte des mêmes objectifs de performance économique que ceux prévus dans le cadre du plan général d'actions de performance 2018 destiné aux cadres dirigeants du Groupe. Ces objectifs (pondérés sur une base 50/50) sont liés à la progression du Résultat Courant Net (RCN) par action et du Retour sur Capitaux Employés (RCE) du Groupe au cours de la période 2018-2020. Pour plus d'informations, voir paragraphe 3.4.2 du chapitre 3 du Document de Référence .
Jetons de présence	N/A	Le Directeur Général ne perçoit pas de jetons de présence.
Avantages de toute nature	46 012 € (valorisation comptable)	Les avantages en nature dont a bénéficié le Directeur Général en 2018 comprennent la mise à disposition d'un logement de fonction à compter du 1 ^{er} septembre 2018, d'une voiture de fonction avec chauffeur ainsi que les cotisations au régime Garantie Sociale des chefs et dirigeants d'entreprise.
Indemnité de prise de fonction	N/A	Conrad Keijzer n'a perçu aucune indemnité de prise de fonction à l'occasion de sa nomination en qualité de Directeur Général Délégué le 8 mars 2018 puis de Directeur Général le 4 mai 2018.
Indemnité de départ	0 €	Une indemnité de rupture serait due à Conrad Keijzer en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou à un changement de stratégie ou à un désaccord majeur sur ceux-ci. Aucune indemnité ne lui serait due en cas de départ volontaire, s'il avait la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite ou en cas de faute grave ou lourde de sa part. Le montant maximum de cette indemnité serait calculé sur la base de deux années de rémunération (fixe et variable) en cas d'une durée de mandat supérieure à deux années. Le versement de cette indemnité serait soumis, et proportionné, à une condition de performance appréciée sur la base de la moyenne arithmétique des pourcentages de réalisation des seuls critères quantitatifs des trois derniers exercices, tels que fixés pour la détermination de la rémunération variable au titre de chacun des exercices, comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ■ si le pourcentage moyen (calculé sur les 3 derniers exercices concernés) d'atteinte de ces objectifs était inférieur à 40 %, aucune indemnité ne serait due ; ■ si ce pourcentage était supérieur à 80 %, l'indemnité maximale serait due. Pour plus d'informations, voir paragraphe 3.3.2.1 du chapitre 3 du Document de Référence .
Indemnité de non-concurrence	N/A	Conrad Keijzer est tenu à une obligation de non-concurrence d'une durée de deux ans à compter de la date de cessation de ses fonctions de Directeur Général, sans contrepartie autre que son éventuelle indemnité de départ.
Régime de retraite supplémentaire	0 €	Conrad Keijzer est bénéficiaire du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies mis en place par la Société à compter du 1 ^{er} octobre 2009 qui prévoit une cotisation de 8 % de la rémunération des salariés éligibles, plafonnée à 8 PASS, et est alimenté conjointement par le bénéficiaire à hauteur de 3 % et par la Société à hauteur de 5 %. Pour plus d'informations, voir paragraphe 3.3.2.1 du chapitre 3 du Document de Référence .

8.1.4.2 ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018 À GILLES MICHEL, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL JUSQU'AU 4 MAI 2018, PUIS PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À COMPTER DE CETTE DATE (HUITIÈME RÉSOLUTION)

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération fixe	Annuelle : 800 000 € Prorata temporis : 278 261 €	Rémunération fixe brute annuelle arrêtée par le Conseil d'Administration le 8 mars 2018, inchangée depuis 2010, applicable jusqu'au 4 mai 2018.
Rémunération variable annuelle	246 635 € attribués en 2019 au titre de l'exercice 2018	<p>Le Conseil d'Administration a apprécié, lors de sa réunion du 13 février 2019, et sur les recommandations du Comité des Rémunérations, l'atteinte par Gilles Michel, au titre de ses fonctions de Président-Directeur Général jusqu'au 4 mai 2018, des critères quantitatifs et qualitatifs qui lui avaient été fixés pour 2018 en vue de déterminer le montant de sa rémunération variable au titre de cet exercice. Les critères quantitatifs retenus pour 2018 étaient liés à l'atteinte d'un objectif de résultat courant net, de cash-flow libre opérationnel et de retour sur capitaux employés du Groupe, à hauteur, respectivement, de 50 %, 30 % et 20 %.</p> <p>Les critères qualitatifs étaient assis sur la réalisation d'objectifs liés à la qualité d'exécution de la stratégie du Groupe, la poursuite de sa croissance, et la mise en œuvre de certains programmes de gestion des talents.</p> <p>Le montant résultant de la mesure de l'atteinte des critères quantitatifs a été calculé sur une assiette de référence égale à 100 % de la rémunération annuelle fixe et affecté d'un coefficient compris entre 0,8 et 1,2 en fonction de la réalisation des critères qualitatifs, étant précisé que le pourcentage global d'atteinte des critères quantitatifs pouvait être augmenté ou diminué de 3 % en fonction de la réalisation d'un objectif spécifique lié à la sécurité au travail, commun à tous les cadres dirigeants du Groupe.</p> <p>La rémunération variable totale pouvant être attribuée est plafonnée à 132 % de la rémunération fixe annuelle.</p> <p>Le montant de la rémunération variable de Gilles Michel au titre de l'exercice 2018 s'élève en conséquence à 246 635 euros, correspondant à un pourcentage de 88,6 % de sa rémunération fixe versée en 2018. Cette somme résulte de l'atteinte à 71,6 % des critères quantitatifs et à 100 % des critères qualitatifs, après déduction des 3 % liés à la sécurité au travail.</p> <p>Ce montant sera versé à Gilles Michel, sous réserve de l'approbation de la 8^e résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale du 10 mai 2019.</p> <p>Pour plus d'informations, voir paragraphe 3.3.2.2 du chapitre 3 du Document de Référence.</p>
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	N/A	Gilles Michel n'a perçu aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	150 000 €	<p>Le Conseil d'Administration a apprécié, lors de sa réunion du 13 février 2019, la qualité de réalisation de la mission particulière d'accompagnement de Conrad Keijzer qui avait été confiée à Gilles Michel par le Conseil d'Administration le 4 mai 2018.</p> <p>Sur les recommandations du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration a décidé de verser à Gilles Michel un montant de 150 000 euros.</p> <p>Ce montant sera versé à Gilles Michel, sous réserve de l'approbation des 5^e et 8^e résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale du 10 mai 2019.</p> <p>Pour plus d'informations, voir paragraphe 3.3.2.2 du chapitre 3 du Document de Référence et paragraphe 8.1.2.2 du présent chapitre.</p>

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable	Présentation
Options de souscription d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Options : N/A	Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée par la Société en 2018 à Gilles Michel.
	Actions de performance : N/A	Aucune action de performance n'a été attribuée à Gilles Michel en 2018. Eu égard aux actions de performance précédemment attribuées à Gilles Michel et dont les conditions d'acquisition ne sont pas encore remplies à date, la condition de présence de Gilles Michel au sein du Groupe prévue par les règlements des plans d'attributions dont il était bénéficiaire, a été levée, à titre dérogatoire, à compter du 4 mai 2018. L'ensemble des autres termes et conditions, notamment relatifs à la performance et à la période d'acquisition, des plans concernés ont été maintenus. Pour plus d'informations, voir paragraphe 3.4.2 du chapitre 3 du Document de Référence .
Jetons de présence	65 514 € net (93 591 € brut) (Prorata temporis)	Conformément au barème révisé des jetons de présence du Conseil et de ses Comités, arrêté par le Conseil d'Administration le 4 mai 2018, Gilles Michel perçoit depuis cette date, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, un montant annuel fixe de 100 000 euros, augmenté des jetons de présence attribués aux autres Administrateurs pour leur participation aux séances du Conseil et du Comité Stratégique dont il est membre. Pour plus d'informations, voir paragraphe 3.3.1 du chapitre 3 du Document de Référence .
Avantages de toute nature	6 315 € (valorisation comptable)	Les avantages en nature dont a bénéficié Gilles Michel jusqu'au 4 mai 2018 comprenaient la mise à disposition d'une voiture de fonction avec chauffeur ainsi que les cotisations au régime Garantie Sociale des chefs et dirigeants d'entreprise.
Indemnité de départ	N/A	Aucune indemnité de fin de contrat n'est due à Gilles Michel.
Indemnité de non-concurrence	N/A	Gilles Michel n'est pas soumis à une clause de non-concurrence
Régime de retraite supplémentaire	11,45 M€	Gilles Michel demeure éligible en 2018 au régime de retraite supplémentaire à prestations définies mis en place par la Société jusqu'à la complète perception des droits dont il bénéficie et qu'il a fait valoir à compter du 1 ^{er} juin 2018.

■ QUATRIÈME RÉSOLUTION

Rapport spécial des Commissaires aux comptes visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce et approbation, en application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, des engagements pris par la Société en faveur de Monsieur Conrad Keijzer au cours de l'exercice 2018

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et statuant sur le Rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, approuve conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 dudit Code, l'ensemble des engagements pris par la Société au bénéfice de Monsieur Conrad Keijzer, Directeur Général Délégué puis Directeur Général et Administrateur de la Société, tels qu'autorisés par le Conseil d'Administration en sa séance du 8 mars 2018.

■ CINQUIÈME RÉSOLUTION

Rapport spécial des Commissaires aux comptes visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce et approbation, en application de l'article L. 225-46 du Code de commerce, de la rémunération exceptionnelle allouée à Monsieur Gilles Michel au cours de l'exercice 2018

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et statuant sur le Rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, approuve conformément aux dispositions de l'article L. 225-46 dudit Code, la rémunération exceptionnelle allouée par la Société à Monsieur Gilles Michel, Président du Conseil d'Administration, telle qu'autorisée par le Conseil d'Administration en sa séance du 4 mai 2018.

■ SIXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 dudit Code, les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables à tout dirigeant mandataire social de la Société.

■ SEPTIÈME RÉSOLUTION

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à Monsieur Conrad Keijzer, en sa qualité de Directeur Général Délégué, puis Directeur Général de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce approuve, en application des dispositions des articles L. 225-37-2 et L. 225-100 dudit Code, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Conrad Keijzer en raison de son mandat de Directeur Général Délégué exercé du 8 mars 2018 au 4 mai 2018 et de Directeur Général exercé à compter de cette date, tels que reportés dans la présentation des résolutions par le Conseil d'Administration figurant au chapitre 8 du Document de Référence 2018 de la Société et faisant partie intégrante du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

■ HUITIÈME RÉSOLUTION

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à Monsieur Gilles Michel, en sa qualité de Président-Directeur Général puis Président du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce approuve, en application des dispositions des articles L. 225-37-2 et L. 225-100 dudit Code, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Gilles Michel, en raison de son mandat de Président-Directeur Général exercé jusqu'au 4 mai 2018 puis de Président du Conseil d'Administration exercé à compter de cette date, tels que reportés dans la présentation des résolutions par le Conseil d'Administration figurant au chapitre 8 du Document de Référence 2018 de la Société et faisant partie intégrante du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

■ NEUVIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Odile Desforges

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de Madame Odile Desforges vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2022, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2021.

3.1.3 PROFIL, EXPÉRIENCE ET EXPERTISE DES ADMINISTRATEURS

Les informations et renseignements figurant ci-après ont été communiqués individuellement à la Société par chacun des Administrateurs en fonction au 31 décembre 2018.

Les informations complémentaires concernant chaque Administrateur relatives à l'âge et nationalité ; première nomination ; échéance du mandat ; actions détenues et participation à des comités figurent au [paragraphe 3.1.2 du présent chapitre](#).

Gilles Michel

Président du Conseil d'Administration

Né le 10 janvier 1956

Adresse professionnelle :

Imerys
43, quai de Grenelle
75015 Paris (France)

Biographie

Ancien élève de l'École polytechnique (1974), de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE) et de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris, Gilles Michel débute sa carrière à la Banque mondiale à Washington D.C. avant de rejoindre en 1986 le groupe Saint-Gobain où, durant seize années, il a occupé diverses fonctions de direction, notamment aux États-Unis, avant d'être nommé en 2000 Président de la branche Céramiques & Plastiques. Il a ensuite rejoint en 2001 le groupe PSA Peugeot-Citroën, en qualité de Directeur des Plates-Formes, Techniques & Achats, puis de Directeur de la marque Citroën, membre du Directoire de Peugeot S.A.

Le 1^{er} décembre 2008, Gilles Michel a pris la direction du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), chargé de prendre des participations dans le capital d'entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française.

Entré dans le groupe Imerys en septembre 2010, Gilles Michel a été nommé à compter du 3 novembre 2010 Administrateur et Directeur Général Délégué. Il a été du 28 avril 2011 au 4 mai 2018, Président-Directeur Général d'Imerys. Depuis le 4 mai 2018, il est Président du Conseil d'administration et membre du Comité Stratégique d'Imerys.

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Président du Conseil d'Administration

- Imerys*

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Administrateur

- Valeo*

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Administrateur

- Solvay (Belgique)*
- Charles Telfair Institute, IBL Ltd (Ile Maurice)*

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Directeur Général

- Imerys*

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

* Société cotée.

Conrad Keijzer

Directeur Général

Né le 15 août 1968

Adresse professionnelle :
Imerys
43, quai de Grenelle
75015 Paris (France)

Biographie

Conrad Keijzer a rejoint Akzo Nobel en 1994 comme Market Development Manager pour l'activité Industrial Chemicals. Il a ensuite assumé diverses responsabilités de direction au sein de la branche Performance Coatings and Specialty Chemicals. À ce titre, il a été Global Director de l'activité Automotive Plastic Coatings, puis a pris la Direction Générale des activités de Packaging Coatings et Industrial Coatings.

Conrad Keijzer a siégé au Comité de Direction d'Akzo Nobel NV jusqu'en 2017 en qualité de responsable de la division Performance Coatings.

Il a obtenu une maîtrise en « Technical Management Science and industrial engineering » de la Twente University of Technology, aux Pays-Bas en 1993. En 2007, il a réussi le cycle l'« Advanced Management Program » à la Harvard Business School aux États-Unis, puis, en 2011, il a terminé un cursus intitulé « New Board Program » à la Nyenrode University, aux Pays-Bas.

Directeur Général Délégué d'Imerys du 8 mars 2018 au 4 mai 2018, Conrad Keijzer est depuis le 4 mai 2018 Directeur Général d'Imerys.

3

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

	SOCIÉTÉS DU GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	
• Directeur Général	• Imerys*
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	• Néant
	SOCIÉTÉS HORS GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	• Néant
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	• Néant

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS

	SOCIÉTÉS DU GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	
• Directeur Général Délégué	• Imerys*
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	• Néant
	SOCIÉTÉS HORS GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	• Néant
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	• Akzo Nobel*

* Société cotée.

Paul Desmarais III

Vice-Président du Conseil d'Administration

Né le 8 juin 1982

Adresse professionnelle :

Power Corporation du Canada
751, square Victoria
Montréal QC H2Y 2J3 (Canada)

Biographie

M. Desmarais a été nommé premier Vice-Président de Power Corporation et de la Financière Power en janvier 2017. Il agit à titre de Président du Conseil et chef de la direction de Sagard Holdings, de Président exécutif du Conseil et co-fondateur de Portag3 Ventures, et de Président du Conseil et co-fondateur de Diagram. En ce qui concerne le portefeuille de placements de Portag3 Ventures et de Sagard Holdings, il est Président du conseil de Wealthsimple et de Peak Achievement Athletics, et Administrateur de Koho, Integrate AI et IntegraMed. Il est également Administrateur de la Great-West, de la London Life, de la Canada-Vie, du Groupe Investors, de Mackenzie, de Pargesa, de Groupe Bruxelles Lambert et d'Imerys.

Avant de se joindre à Power à titre de Vice-Président en mai 2014, il était Vice-Président adjoint, Gestion des risques chez Great-West Lifeco depuis 2012. Il avait auparavant travaillé en gestion de la chaîne d'approvisionnement et en stratégie corporative chez Imerys, en France. Sa carrière a débuté en 2004 chez Goldman Sachs aux États-Unis, où il a œuvré au sein des groupes Banque d'investissement et Stratégie d'investissement, de même que dans le groupe spécialisé en situations particulières.

En 2000, il s'est vu décerner le Prix du duc d'Édimbourg (niveau Or). M. Desmarais est le fondateur et le Président honoraire de Jeunes Canadiens en Finance, un organisme qui fournit à de jeunes professionnels de l'industrie financière l'accès à un réseau exclusif destiné à les aider à assumer un rôle de premier plan dans leur domaine. Il a été co-Président de l'expédition dans l'Arctique jusqu'au pôle Nord magnétique, organisée en 2014 par la fondation True Patriot Love. Il siège également au Conseil d'Administration de Next Canada, un organisme qui aide les jeunes innovateurs canadiens particulièrement talentueux à accélérer le développement de leur carrière et à devenir éventuellement les meilleurs chefs d'entreprise et innovateurs du pays. M. Desmarais a également été Président de la campagne du centre culturel et de l'atelier de gravure de Kenojuk.

M. Desmarais a obtenu avec distinction un baccalauréat en sciences économiques du Harvard College et il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'INSEAD en France.

En 2017, M. Desmarais a été reconnu parmi les Top 40 Under 40 au Canada.

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

	SOCIÉTÉS DU GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	
<ul style="list-style-type: none"> Vice-Président du Conseil d'Administration 	<ul style="list-style-type: none"> Imerys*
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	
SOCIÉTÉS HORS GROUPE	
Mandats et fonctions exercés en France	
<ul style="list-style-type: none"> Néant 	
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	
<ul style="list-style-type: none"> Vice-Président 	<ul style="list-style-type: none"> Power Corporation du Canada* Corporation Financière Power* (holdings financiers – Canada)
<ul style="list-style-type: none"> Administrateur 	<ul style="list-style-type: none"> Groupe Bruxelles Lambert* (Belgique) Great-West Lifeco Inc.* (Canada) Investors Group Inc. (Canada) Mackenzie Inc. (Canada) Sagard Capital Partners GP, Inc (États-Unis) Sagard Capital Partners Management Corp. (États-Unis) Sagard Holdings ULC (Canada) The Great-West Life Assurance Company (Canada) London Insurance Group Inc (Canada) London Life Insurance Company (Canada) Canada Life Financial Corporation (Canada) The Canada Life Assurance Company (Canada)

* Société cotée.

- The Canada Life Insurance Company of Canada (Canada)
- Great-West Life Assurance Company
- Personal Capital Corporation
- Portag3 Ventures GP Inc.
- Portage3 Ventures GP II Inc.
- PFC Ventures Inc.
- Peak Achievement Athletics Inc.
- IntegraMed America, Inc.
- IntegraMed Fertility Holding, LLC
- IntegraMed Fertility Management Initiative Plan, LLC
- IntegraMed Holding Corp.
- Wealthsimple Inc. (Canada)
- Wealthsimple Financial Corp. (Canada)
- Pargesa Holding S.A.* (Suisse)
- Integrate.ai Inc.
- Diagram Corporation
- Diagram Ventures GP Inc.
- Koho Financial Inc.



**LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS
AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS**

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Administrateur

- Great-West Life & Annuity Financial Inc. (États-Unis)
- Great-West Financial Inc. (Canada)
- Great-West Financial (Nova Scotia) Co. (Canada)
- Putnam Investments, LLC (États-Unis)

* Société cotée.

Aldo Cardoso

Administrateur

Né le 7 mars 1956

Adresse professionnelle :

Imerys
43, quai de Grenelle
75015 Paris (France)

Biographie

Diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris et titulaire d'une maîtrise de droit, Aldo Cardoso débute sa carrière en 1979 chez Arthur Andersen dont il devient associé en 1989. Directeur Européen de l'Audit et du Conseil Financier en 1996, puis Président d'Andersen France de 1998 à 2002, il est nommé Président du Conseil de Surveillance d'Andersen Worldwide de 2000 à 2002, avant d'en devenir Président du Directoire de 2002 à 2003. À ce titre, Aldo Cardoso a assuré la gestion de l'arrêt des activités d'Andersen dans le monde. Il a exercé la fonction d'Administrateur des sociétés Rhodia, Accor, Gecina, Mobistar, Orange, Axa Investment Managers, Penauille Polyservices et GE Corporate Finance Bank.

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Administrateur

- Imerys*

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Président du Conseil d'Administration
- Administrateur

- Bureau Veritas*
- Engie*
- Worldline*

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Administrateur

- DWS (Allemagne)

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Administrateur

- Accor*
- Penauille Polyservices
- Orange*
- Gecina*
- GE Corporate Finance Bank
- PlaNet Finance
- Rhodia*

- Censeur

- AXA Investment Managers

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Administrateur

- Mobistar (Belgique)*

* Société cotée.

Odile Desforges

Administrateur

Née le 24 janvier 1950

Adresse professionnelle :

3, rue Henri-Reine
75016 Paris (France)

Biographie

Ingénieur de l'École centrale de Paris (1973), Odile Desforges débute sa carrière à l'Institut de recherche des transports en tant que chargée d'études. Elle rejoint le groupe Renault en 1981, comme chargée d'études à la Direction de la Planification Automobile, avant de devenir en 1984 ingénieur produit. Elle entre en 1986 à la Direction des Achats où elle sera nommée, en 1992, Directeur des Achats équipements de carrosserie du GIE Renault VOLVO Car Purchasing puis de Renault en 1994. En mars 1999, elle devient Directeur Général Adjoint du groupe Renault VI-Mack jusqu'en janvier 2001, où elle est nommée Présidente de la Business Unit 3P du groupe AB Volvo. Odile Desforges devient en mars 2003 Directeur des achats de Renault et Président-Directeur Général de Renault Nissan Purchasing Organization (RNPO). À cette date, elle entre au Comité de Direction de Renault. Le 1^{er} mars 2009, elle est nommée membre du Comité Exécutif, Directeur des Ingénieries et de la Qualité du Groupe, fonction qu'elle occupe jusqu'au 1^{er} juillet 2012, date à laquelle elle cesse ses activités professionnelles.

3

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

	SOCIÉTÉS DU GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	
• Administrateur	• Imerys*
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	• Néant

	SOCIÉTÉS HORS GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	
• Administrateur et Présidente du Comité d'Audit et des Risques	• Safran*
• Administrateur et membre du Comité d'Audit	• Faurecia* • Dassault Systèmes*
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	
• Administrateur et membre du Comité d'Audit, du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations	• Johnson Matthey plc* (Royaume-Uni)

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS

	SOCIÉTÉS DU GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	• Néant
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	• Néant

	SOCIÉTÉS HORS GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	
• Administrateur et membre du Comité des Nominations et rémunérations	• Sequana*
• Administrateur GIE REGIENOV (France).	• GIE REGIENOV.
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	
• Administrateur	• Renault España SA (Espagne)
• Directeur	• Renault Nissan Technical Business Center "RNTBCI" (Inde) • Renault Nissan BV (Pays-Bas)

* Société cotée.

Ian Gallienne

Administrateur

Né le 23 janvier 1971

Adresse professionnelle :

Groupe Bruxelles Lambert
24, avenue Marnix
1000 Bruxelles (Belgique)

Biographie

Titulaire d'un MBA de l'INSEAD de Fontainebleau, Ian Gallienne débute sa carrière en 1992, en Espagne, en tant que co-fondateur d'une société commerciale. De 1995 à 1997, il est membre de la Direction d'une société de conseil spécialisée dans le redressement de sociétés en difficultés en France. De 1998 à 2005, il est Directeur des fonds de Private Equity Rhône Capital LLC à New York et à Londres. En 2005, il crée les fonds de Private Equity Ergon Capital à Bruxelles dont il est l'Administrateur Délégué jusqu'en 2012. Ian Gallienne est Administrateur Délégué de Groupe Bruxelles Lambert depuis le 1^{er} janvier 2012.

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Administrateur

- Imerys*

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Administrateur

- Pernod Ricard*
- Société Civile du Château Cheval Blanc

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Administrateur Délégué
- Administrateur

- Groupe Bruxelles Lambert* (Belgique)
- Compagnie Nationale du Portefeuille (Belgique)
- Frère Bourgeois (Belgique)
- SGS* (Suisse)

- Membre du Conseil de Surveillance

- Adidas AG* (Allemagne)

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Administrateur

- Erbe SA
- Ergon Capital SA
- Lafarge*

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Administrateur Délégué

- Ergon Capital Partners SA (Belgique)
- Ergon Capital Partners II SA (Belgique)
- Ergon Capital Partners III SA (Belgique)

- Administrateur

- Steel Partners NV
- Umicore* (Belgique)
- Gruppo Banca Leonardo SpA (Italie)

- Membre du Conseil de Surveillance

- Kartesia Management SA (Luxembourg)

- Gérant

- Egerton Sàrl
- Ergon Capital II Sàrl (Luxembourg)

* Société cotée.

Marion Guillou

Administrateur

Née le 17 septembre 1954

Adresse professionnelle :

Agreenium
42, rue Scheffer
75116 Paris (France)

Biographie

Ancienne élève de l'École polytechnique de Paris (1973) et de l'École nationale du génie rural, des eaux et des forêts, docteur en physicochimie des biotransformations, Marion Guillou débute sa carrière en 1978 et occupe différents postes dans l'Administration, au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (Saint-Lô, Paris, Nantes) puis de la Recherche (DRRT Pays-de-la-Loire). Elle rejoint en 1986 un laboratoire mixte Université de Nantes/CNRS en tant que Chargée de Recherche. De 1993 à 1996, elle est Attachée agricole à l'Ambassade de France à Londres. De 1996 à 2000, Marion Guillou assume la Direction Générale de l'Alimentation au ministère de l'Agriculture avant de prendre celle de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) en 2000. Elle a été ensuite, entre juillet 2004 et août 2012, Présidente et Directrice Générale de l'INRA. Elle est aujourd'hui Conseillère d'État en service extraordinaire.

3

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Mandats et fonctions exercés en France

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

SOCIÉTÉS DU GROUPE

- Imerys*
- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Présidente du Conseil d'Administration
- Membre du Conseil d'Administration

- Agreenium
- Bioversity International
- Care France
- Universcience
- IFRI
- BNP Paribas*
- Veolia Environnement*

- Membre du Conseil de l'ordre de la Légion d'Honneur
- Membre du Conseil de l'Académie des Technologies

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Membre du Conseil d'Administration

- Bioversity International
- CIAT

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS

Mandats et fonctions exercés en France

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

SOCIÉTÉS DU GROUPE

- Néant
- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Présidente et Directrice Générale
- Présidente du Conseil d'Administration
- Membre du Conseil d'Administration

- INRA
- École Polytechnique
- APAVE
- Fondation Jacques de Bohan
- Fondation nationale des sciences politiques (FNSP)
- Fondation de l'Université de Lyon

- Présidente

- Initiative européenne de programmation conjointe sur l'agriculture et le changement climatique

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR)

* Société cotée.

Colin Hall

Administrateur

Né le 18 novembre 1970

Adresse professionnelle :
Groupe Bruxelles Lambert
24, avenue Marnix
1000 Bruxelles (Belgique)

Biographie

Titulaire d'un MBA de la Stanford University Graduate School of Business (États-Unis), Colin Hall débute sa carrière en 1995 comme analyste financier chez Morgan Stanley à New York. En 1997, il rejoint le groupe Rhône Capital, fonds de Private Equity, où il exerce différentes fonctions dirigeantes durant 10 ans, à Londres puis New York. En 2009, il cofonde un hedge fund, Long Oar Global Investors (New York), qu'il dirige jusqu'en 2011. En 2012, il rejoint en qualité de Directeur Général, Sienna Capital, filiale à 100 % de Groupe Bruxelles Lambert regroupant ses activités dites alternatives (Private Equity, fonds de dettes). En 2016, il est nommé Directeur des Participations de Groupe Bruxelles Lambert.

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Mandats et fonctions exercés en France

- Administrateur

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

SOCIÉTÉS DU GROUPE

- Imerys*

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Directeur des Participations
- Directeur Général
- Membre du Conseil de Surveillance
- Administrateur

- Groupe Bruxelles Lambert* (Belgique)
- Sienna Capital (Luxembourg)
- Kartesia Management SA (Luxembourg)
- Ergon Capital Partners SA (Belgique)
- Ergon Capital Partners II SA (Belgique)
- Ergon Capital Partners III SA (Belgique)
- GEA* (Belgique)
- Umicore* (Belgique)
- Parques Reunidos Servicios Centrales SA* (Espagne)

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS

Mandats et fonctions exercés en France

SOCIÉTÉS DU GROUPE

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

* Société cotée.

Ulysses Kyriacopoulos

Administrateur

Né le 25 septembre 1952

Adresse professionnelle :

21, Amerikis Street
10672 Athènes (Grèce)

Biographie

Ingénieur des mines de Montanuniversität Leoben (Autriche) ainsi que de l'Université Newcastle-upon-Tyne (Royaume-Uni) et titulaire d'un MBA de l'INSEAD de Fontainebleau, Odysseus (Ulysses) Kyriacopoulos rejoint en 1979 l'entreprise familiale S&B en tant que Directeur Financier de Bauxite Parnasse, dont il devient le Directeur Général en 1986. En 1990, il est nommé Directeur Général du groupe S&B Industrial Minerals. Il en a été le Président entre 2001 et février 2015, date à laquelle le groupe S&B a été cédé au groupe Imerys. Il a également été Président du patronat grec (SEV) et Vice-Président de l'UNICE entre 2003 et 2006 ainsi que Président de l'Opéra national grec entre 2006 et 2009, Vice-Président de la Bourse d'Athènes de 2006 à 2010 et membre du Conseil Général de la Banque de Grèce de 2002 à 2011.



LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Administrateur

- Imerys*

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Administrateur

- ASK Chemicals GmbH (Allemagne)
- Lamda Development SA*
- Motodynamiki SA* (Grèce)
- Blue Crest Holding SA (Luxembourg)

- Membre du Conseil des Fiduciaires

- American College of Greece (ACG) et de College Year in Athens (CYA) (Grèce)

- Membre du Conseil

- Fondation pour la recherche économique et industrielle (Grèce)

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Président du Conseil d'Administration

- Imerys Industrial Minerals Greece SA (Grèce)

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Président puis Vice-Président

- Fondation pour la recherche économique et industrielle (Grèce)

* Société cotée.

Martina Merz

Administrateur

Né le 1^{er} mars 1963

Adresse professionnelle :

Robert-Bosch Strasse 21
70192 Stuttgart (Allemagne)

Biographie

Diplômée en génie mécanique de l'Université de Stuttgart, Martina Merz débute sa carrière en 1985 chez Robert Bosch GmbH (Allemagne) où elle exerce différentes responsabilités avant de devenir, en 2001, Directeur Général de Bosch Closure Systems GmbH puis Vice-Présidente de la division Closure Systems Division et membre du Conseil Exécutif de Brose Fahrzeugteile GmbH & Co. KG jusqu'en 2005. De 2005 à 2012, elle est Vice-Présidente Sales and Marketing de la division Chassis System Brakes au sein de Robert Bosch GmbH. En 2012, elle est nommée Directeur Général du groupe Chassis Brakes International en France. Depuis 2015, elle exerce divers mandats d'Administrateur indépendant au sein de sociétés cotées européennes.

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Administrateur

- Imerys*

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Président du Conseil d'Administration
- Administrateur
- Membre du Conseil de Surveillance

- SAF-Holland SA* (Luxembourg)
- NV Bekaert SA* (Belgique)
- AB Volvo* (Suède)
- Deutsche Lufthansa AG* (Allemagne)
- Thyssenkrupp AG* (Allemagne)

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Administrateur
- Chassis Brakes International NV (Pays-Bas)

* Société cotée.

Lucile Ribot

Administrateur

Née le 26 novembre 1966

Adresse professionnelle :
10, rue Mayet
75006 Paris (France)

Biographie

Diplômée d'HEC en 1989, Lucile Ribot a commencé sa carrière chez Arthur Andersen où elle a conduit des missions d'audit et de conseil financier auprès de grands groupes internationaux. Elle a rejoint en 1995 le groupe d'ingénierie industrielle Fives dont elle est devenue Directeur Financier en 1998, membre du Directoire en 2002, et dont elle a accompagné la croissance et le développement stratégique jusqu'en 2017. Elle est administratrice et membre des comités d'audit d'HSBC France, de Solocal Group et de Kaufman & Broad, ainsi que du Comité des Risques d'HSBC France. Elle est administratrice d'Imerys depuis le 4 mai 2018.



LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

	SOCIÉTÉS DU GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	
• Administrateur	• Imerys*
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	• Néant

	SOCIÉTÉS HORS GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	
• Administrateur et membre du Comité d'Audit et du Comité des Risques	• HSBC FRANCE
• Administrateur et membre du Comité d'Audit	• Kaufman & Broad
• Administrateur	• Solocal Group*
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	• Néant

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS

	SOCIÉTÉS DU GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	• Néant
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	• Néant

	SOCIÉTÉS HORS GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	
• Membre du Directoire	• Fives
• Membre du Directoire et Directeur Général	• Novafives
• Administrateur	• Fives DMS
	• Fives Pillard
	• FL METAL
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	
• Administrateur	• Fives Landis Limited (Royaume-Uni)
	• Fives UK Holding Limited (Royaume-Uni)

* Société cotée.

Marie-Françoise Walbaum

Administrateur

Née le 18 mars 1950

Adresse professionnelle :
10, rue d'Auteuil
75016 Paris (France)

Biographie

Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et d'un diplôme universitaire de sociologie de l'université Paris-X, Marie-Françoise Walbaum débute sa carrière en 1973 chez BNP (Banque Nationale de Paris) et occupe jusqu'en 1981 différents postes dans la banque de détail et l'analyse de crédit. De 1981 à 1994, elle assume successivement les fonctions de chef de mission à l'Inspection Générale de BNP, puis Directeur Général de SICAV et Directeur Général de la société de bourse Patrick Dubouzet S.A. En 1994, Marie-Françoise Walbaum devient responsable des participations cotées et non cotées ainsi que du portefeuille de fonds de Private Equity de BNP Paribas. Après 39 ans de carrière, Marie-Françoise Walbaum a cessé ses fonctions au sein de BNP Paribas le 30 septembre 2012.

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

	SOCIÉTÉS DU GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	
• Administrateur	• Imerys*
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	• Néant
	SOCIÉTÉS HORS GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	
• Administrateur	• Thales*
• Administrateur, membre du Comité Financier et d'Audit et du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations	• FFP*
• Administrateur et Présidente du Comité d'Audit	• Esso*
• Membre du Conseil de Surveillance	• Isatis Capital
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	• Néant

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS

	SOCIÉTÉS DU GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	• Néant
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	• Néant
	SOCIÉTÉS HORS GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	
• Administrateur	• Vigeo
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	• Néant

* Société cotée.

Éliane Augelet-Petit

Administrateur représentant les salariés

Née le 29 août 1957

Adresse professionnelle :

Imerys
43, quai de Grenelle
75015 Paris (France)

Biographie

Éliane Augelet-Petit débute sa carrière en 1973 chez Peñarroya, société cotée filiale d'Imerys (alors Imetal), en tant qu'employée administrative. Elle rejoint la Direction Juridique d'Imerys en 1978 en qualité d'Assistante juridique. Elle a exercé dès 1978 un mandat de représentante CFDT élue au Comité d'Entreprise d'Imerys, jusqu'au 6 octobre 2014, date de sa désignation en qualité d'Administrateur représentant les salariés ; à ce titre, elle a assisté aux séances du Conseil d'Administration d'Imerys jusqu'à cette date. Tout au long de son mandat, elle a exercé diverses fonctions, notamment celles de représentante syndicale CFDT du Groupe et Secrétaire au sein du Comité Groupe France et du Comité d'Entreprise Européen.

3

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Administrateur représentant les salariés

- Imerys*

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

* Société cotée.

Enrico d'Ortona

Administrateur représentant les salariés

Né le 11 avril 1963

Adresse professionnelle :

Imerys Minéraux Belgique
Rue du Canal, 2
4600 Visé-Lixhe (Belgique)

Biographie

Enrico d'Ortona débute sa carrière en 1979 dans un bureau d'études en tant qu'aide géomètre. Il exerce diverses fonctions de lamineur puis de refendeur de tôles notamment chez Tolmatil puis chez UCA (Belgique), dans laquelle il est responsable d'une équipe de 60 personnes. En 2004, il devient opérateur aciérie et pontier chez Arcelor Mittal avant de rejoindre en 2006 Imerys Minéraux Belgique, en qualité d'opérateur de production. Depuis février 2017, il est Coordinateur équipe autonome "I-Cube". Enrico d'Ortona a été délégué syndical et membre du Conseil d'Entreprise de Imerys Minéraux Belgique de 2008 à 2012.

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Administrateur

- Imerys*

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Coordinateur équipe autonome "I-Cube"

- Imerys (Belgique)

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

* Société cotée.

Laurent Raets

Censeur

Né le 9 septembre 1979

Adresse professionnelle :
Groupe Bruxelles Lambert
24, avenue Marnix
1000 Bruxelles (Belgique)

Biographie

Diplômé de l'École de commerce Solvay de l'Université libre de Bruxelles, Laurent Raets débute sa carrière en 2002 au sein du cabinet Deloitte Corporate Finance à Bruxelles (Belgique), en qualité de consultant fusions-acquisitions. En 2006, il rejoint le département Participations de Groupe Bruxelles Lambert en tant qu'analyste pour en devenir le Directeur Adjoint en 2016. Administrateur d'Imerys du 29 juillet 2015 au 4 mai 2018, il est nommé Censeur du Conseil d'Administration le 4 mai 2018.

3

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

	SOCIÉTÉS DU GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	
• Censeur	• Imerys*
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	• Néant
	SOCIÉTÉS HORS GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	• Néant
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	• Néant

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS

	SOCIÉTÉS DU GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	
• Administrateur	• Imerys*
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	• Néant
	SOCIÉTÉS HORS GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	• Néant
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	• Néant

* Société cotée.

■ AUTRES INFORMATIONS

Expertise et expérience des membres du Conseil d'Administration

Parmi les critères retenus pour la sélection des Administrateurs figurent leur expertise et leur expérience. Les membres du Comité d'Audit sont, en outre, choisis pour leur compétence particulière en matière financière. Le Comité des Nominations s'attache tout particulièrement, ainsi que le Conseil d'Administration, à l'appréciation de ces critères.

L'activité et les mandats exercés par chacun des Administrateurs (*voir leur notice biographique respective ci-dessous*) attestent de leur expertise et expérience individuelle dans des domaines différents, tels que la finance, l'industrie, les services, la recherche et l'innovation, la croissance externe ou encore le management, contribuant ainsi à la qualité des travaux du Conseil et à un juste équilibre dans sa composition.

Liens familiaux entre les membres du Conseil d'Administration

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.

Conflits d'intérêts potentiels entre les membres du Conseil d'Administration

En application des recommandations du Code AFEP-MEDEF, la Charte Intérieure du Conseil prévoit que :

- "l'Administrateur a l'obligation de faire part au Président et au Vice-Président du Conseil de toute situation susceptible de lui créer un conflit d'intérêts, même potentiel. À ce titre, il doit leur communiquer, avant même leur conclusion, toutes opérations du Groupe auxquelles il est directement ou indirectement intéressé et dont il aurait connaissance. Il s'abstient de participer au vote de toute délibération du Conseil où cette situation se présenterait, voire à la discussion précédant ce vote ; le procès-verbal de la réunion mentionne cette abstention. L'Assemblée Générale est informée, le cas échéant, de ces opérations, conformément à la loi ;
- un Administrateur ne peut utiliser son titre et ses fonctions pour s'assurer, ou assurer à un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non pécuniaire ;
- un Administrateur ne peut prendre de responsabilités, à titre personnel, dans des entreprises ou dans des affaires concurrentielles, directement ou indirectement, celles du groupe Imerys sans en informer préalablement le Président et le Vice-Président".

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêt potentiel existant entre les devoirs des Administrateurs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs autres que ceux mentionnés au *paragraphe 3.1.2 ci-dessus* concernant Monsieur Ulysses Kyriacopoulos.

Il est toutefois précisé que les Administrateurs suivants de la Société (ainsi que Laurent Raets, en tant que Censeur) occupent également des fonctions dirigeantes dans des entités du groupe des actionnaires de contrôle de la Société : Messieurs Paul Desmarais III, Ian Gallienne et Colin Hall (*voir leur notice biographique respective ci-dessus*).

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel un Administrateur de la Société a été sélectionné en dehors du pacte d'actionnaires conclu le 5 novembre 2014 entre Blue Crest Holding, GBL et Belgian Securities (*voir paragraphe 7.3.3 du Chapitre 7 du Document de Référence*).

Contrats de services entre la Société et ses Administrateurs

Le Conseil d'Administration du 4 mai 2018 a confié à Gilles Michel une mission particulière d'accompagnement de Conrad Keijzer en vue d'assurer la bonne transition au sein de la Direction Générale du Groupe. En considération de cette mission, Gilles Michel percevra, sous réserve de l'approbation de son versement par la prochaine Assemblée Générale, une rémunération exceptionnelle d'un montant total de 150 000 euros. Cette rémunération constituait un engagement réglementé en application de l'article L.225-46 du Code de commerce et a été, à cet égard, reporté aux Commissaires aux Comptes de la Société.

À l'exception de cette convention, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun contrat de services conclu entre ses Administrateurs et la Société ou l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi de quelconques avantages au terme d'un tel contrat.

Absence de condamnation pour fraude

À la connaissance de la Société, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'Administration au cours des cinq dernières années.

Faillite, mise sous séquestre ou liquidation de sociétés à laquelle un Administrateur a été associé en qualité de dirigeant au cours des cinq dernières années

À la connaissance de la Société, aucun de ses Administrateurs n'a été associé en qualité de dirigeant à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation de société au cours des cinq dernières années.

Incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre un Administrateur par des autorités statutaires ou réglementaires

À la connaissance de la Société, aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un de ses Administrateurs au cours des cinq dernières années.

Détention de titres de la Société par les Administrateurs et déontologie boursière

Aux termes de la Charte Intérieure du Conseil, chaque Administrateur doit avoir acquis 600 actions dans l'année qui suit sa nomination et les détenir jusqu'au terme de son mandat. La *section 3.5 du présent chapitre* complète utilement ces informations.

7.2.3 AUTORISATIONS FINANCIÈRES

En application des dispositions des articles L. 225-37 et L. 225-37-2 du Code de commerce, les autorisations et délégations de compétence consenties au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale des actionnaires, en vigueur à la date du présent Document de Référence et présentées dans le tableau ci-après, font partie intégrante du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise visé à la [section 2.2 du chapitre 2 du Document de Référence](#).

■ TABLEAU RÉSUMÉ DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES ET DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE EXISTANTES

Nature des autorisations	Échéance et durée de l'autorisation	Montant nominal maximum autorisé	Utilisation en 2018
Émission de titres de capital			
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du DPS ^{(1) (2)} (AGM 3 mai 2017, 13 ^e résolution)	2 juillet 2019 (26 mois)	Capital : 75 M€ Titres de créance : 1 Md€	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS, et, le cas échéant, octroi d'un délai de priorité par le Conseil d'Administration ⁽³⁾ (AGM 3 mai 2017, 14 ^e résolution)	2 juillet 2019 (26 mois)	Capital : 15 M€ Titres de créance : 1 Md€	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs et suppression du DPS ⁽⁴⁾ (AGM 3 mai 2017, 15 ^e résolution)	2 juillet 2019 (26 mois)	10 % du capital au jour de l'émission, le montant émis s'imputant sur le plafond de la 14 ^e résolution de l'AGM du 3 mai 2017	Néant
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire dans le cadre d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du DPS ⁽⁵⁾ (AGM 3 mai 2017, 16 ^e résolution)	2 juillet 2019 (26 mois)	10 % du capital au jour de l'émission, le montant émis s'imputant sur le sous-plafond des 13 ^e , 14 ^e et 15 ^e résolutions de l'AGM du 3 mai 2017	Néant
Autorisation à l'effet de fixer le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du DPS ⁽⁶⁾ (AGM 3 mai 2017, 17 ^e résolution)	2 juillet 2019 (26 mois)	10 % du capital par an, le montant émis s'imputant sur le sous-plafond des 14 ^e et 15 ^e résolutions de l'AGM du 3 mai 2017	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres en capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS ⁽⁷⁾ (AGM 3 mai 2017, 18 ^e résolution)	2 juillet 2019 (26 mois)	10 % du capital par an, le montant émis s'imputant sur le sous-plafond de la 14 ^e résolution de l'AGM du 3 mai 2017	Néant
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes d'émission ou d'apport ⁽⁸⁾ (AGM 3 mai 2017, 19 ^e résolution)	2 juillet 2019 (26 mois)	75 M€, le montant émis s'imputant sur le plafond de la 13 ^e résolution de l'AGM du 3 mai 2017	Néant
Plafond global des augmentations de capital avec maintien ou suppression du DPS (AGM 3 mai 2017, 20 ^e résolution)	2 juillet 2019 (26 mois)	Capital : 75 M€ Titres de créance : 1 Md€	Néant

(1) DPS : droit préférentiel de souscription des actionnaires.

(2) En application des articles L. 225-129 et s. et L. 228-91 et s. du Code de commerce.

(3) En application des articles L. 225-129 et s., L. 225-135 et s., L. 225-136 et L. 228-91 et s. du Code de commerce.

(4) En application des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91 et s. du Code de commerce et L. 411-2 du Code monétaire et financier.

(5) En application de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce.

(6) En application des articles L. 225-129-2 et L. 225-136-1^o alinéa 2 du Code de commerce.

(7) En application des articles L. 225-147 et L. 228-91 et s. du Code de commerce.

(8) En application des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et s. et L. 225-130 du Code de commerce.



7 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL

Nature des autorisations	Échéance et durée de l'autorisation	Montant nominal maximum autorisé	Utilisation en 2018
Rachat et annulation d'actions			
Achat par la Société de ses propres actions ⁽⁹⁾ (AGM 4 mai 2018, 13 ^e résolution)	3 novembre 2019 (18 mois)	5 % des actions existantes au 1 ^{er} janvier 2018	870 537 actions acquises ⁽¹⁰⁾
Réduction du capital social par annulation d'actions auto-détenues (AGM 3 mai 2017, 22 ^e résolution)	2 mai 2019 (24 mois)	10 % du capital par période de 24 mois	635 881 actions annulées
Émissions réservées aux salariés et dirigeants			
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise de la Société ou de son Groupe ⁽¹¹⁾ (AGM 3 mai 2017, 21 ^e résolution)	2 juillet 2019 (26 mois)	1,6 M€	Néant
Octroi d'option de souscription ou d'achat d'actions Imerys à des salariés et mandataires sociaux de la Société, ou à certaines catégories d'entre eux ⁽¹²⁾ (AGM 3 mai 2017, 23 ^e résolution)	2 juillet 2020 (38 mois)		Néant ⁽¹³⁾
Attribution gratuite d'actions Imerys à des salariés et mandataires sociaux de la Société, ou à certaines catégories d'entre eux ⁽¹⁴⁾ (AGM 4 mai 2018, 14 ^e résolution)	3 juillet 2020 (26 mois en raison de l'alignement de la durée de cette autorisation avec celle portant sur l'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions approuvée par l'AGM du 3 mai 2017, 23 ^e résolution)	Plafond commun : 3 % du capital au jour de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions gratuites Sous-plafond d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites en faveur des dirigeants mandataires sociaux : 0,5 % du capital au jour de l'attribution	295 200 actions gratuites conditionnelles ont été attribuées en 2018 soit 0,37 % du capital ⁽¹⁵⁾

(9) En application des articles L. 225-209 et s. du Code de commerce, 241-1 à 241-7 du Règlement général de l'AMF et du règlement (UE) du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

(10) Pour plus de détails concernant les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions de la Société, voir paragraphe 7.2.4 du présent chapitre.

(11) En application des articles L. 225-129 et s. et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-1 et s. du Code du travail.

(12) En application des articles L. 225-177 et s. du Code de commerce.

(13) Pour plus de détails concernant les attributions d'options de souscription d'actions au cours d'exercices antérieurs voir paragraphe 3.4.1 du chapitre 3 du Document de Référence.

(14) En application des articles L. 225-197-1 et s. du Code de commerce.

(15) Pour plus de détails concernant les attributions d'actions gratuites conditionnelles, voir paragraphe 3.4.2 du chapitre 3 du Document de Référence.

3.2 DIRECTION GÉNÉRALE

3.2.1 COMPOSITION

À la date du présent Document de Référence, la Direction Générale du Groupe est assurée par :

- Conrad Keijzer, Directeur Général ;
- assisté d'un Comité Exécutif qui regroupe les onze principaux Directeurs opérationnels et fonctionnels du Groupe.

Les informations relatives à Conrad Keijzer ainsi que les mandats qu'il exerce, ou qu'il a exercé au cours des cinq dernières années, figurent au *paragraphe 3.1.3 du présent chapitre*.

3.2.2 POUVOIRS

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration ; il représente la Société à l'égard des tiers.

En application de l'article 18 des statuts, le Conseil d'Administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général ; cette limitation est néanmoins inopposable aux tiers.

À cet égard et conformément à la Charte Intérieure du Conseil d'Administration, le *paragraphe 3.1.1 du présent chapitre* décrit les opérations qui requièrent l'autorisation du Conseil d'Administration préalablement à leur mise en œuvre par la Direction Générale.

Le Conseil peut également, sur proposition du Directeur Général, nommer un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués.

3.2.3 COMITÉ EXÉCUTIF

3.2.3.1 NOUVELLE ORGANISATION ET RECOMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

À l'issue d'une revue stratégique approfondie, Imerys a annoncé le 26 novembre 2018 la mise en place de changements dans son organisation managériale, afin de se concentrer davantage sur les besoins du marché et d'accompagner le repositionnement réussi du Groupe sur les spécialités minérales pour l'industrie.

Cette nouvelle organisation est organisée autour de deux segments, regroupant cinq domaines d'activité nouvellement créés autour des principaux marchés du Groupe (*voir section 1.3 du chapitre 1 du Document de Référence*).

Les Directeurs opérationnels et fonctionnels de ces cinq domaines d'activité sont directement rattachés au Directeur Général :

- le segment Minéraux de Performance rassemble trois domaines d'activité géographiques – Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA), Amérique et Asie-Pacifique (APAC) – et sert les industries du plastique, de la peinture et du revêtement, de la filtration,

des matériaux céramiques, des énergies renouvelables, du papier et du carton ;

- le segment Matériaux et Solutions Haute Température rassemble deux domaines d'activité – Solutions de Haute Température, et Réfractaires, Abrasifs & Construction – et sert les marchés des réfractaires, de la fonderie, des métaux, des abrasifs et de la chimie du bâtiment.

Cette nouvelle organisation, construite autour des marchés clés de la Société :

- permettra au Groupe d'atteindre son plein potentiel en matière de croissance organique et d'améliorer encore sa compétitivité pour créer durablement de la valeur ;
- rapprochera le Groupe, avec moins de niveaux de management, de ses clients et permettra de répondre plus efficacement à leurs besoins.

Afin d'accompagner cette nouvelle structure, un nouveau Comité Exécutif a été nommé. À la date du présent Document de Référence, le Comité Exécutif est composé des membres suivants :

Nom	Fonction	Nationalité	Année d'entrée dans le Groupe	Année d'entrée au Comité Exécutif
Conrad Keijzer	Directeur Général	Néerlandais	2018	2018
Directeurs opérationnels				
Philippe Bourg	Vice-Président Réfractaires, Abrasifs & Construction	Français	1996	2018
Michel Cornelissen	Vice-Président Solutions de Haute Température	Belge	1991	2018
Guillaume Delacroix	Vice-Président Minéraux de Performance EMEA	Français	2004	2018
Cyril Giraud	Vice-Président Minéraux de Performance APAC	Français	1998	2018
Olivier Hautin	Directeur Stratégie	Français	1995	2008
Jim Murberger	Vice-Président Minéraux de Performance Amérique	Américain	1996	2018
Directeurs fonctionnels				
Frédérique Berthier	Directeur Juridique Groupe	Français	2008	2018
Jean-François Claver	Directeur Industriel	Français	2015	2016
Vincent Lecerf	Directeur des Ressources Humaines	Français	2017	2017
Thierry Materne	Directeur Innovation	Belge	2016	2016
Olivier Pirotte	Directeur Financier	Belge	2015	2015

Le Comité des Nominations et le Conseil d'Administration ont revu et approuvé les évolutions de l'organisation et des compétences au sein du Groupe, et plus particulièrement le plan de transformation et la recomposition du Comité Exécutif du Groupe susmentionnés. Ils étudient également chaque année les enjeux de diversité et

les plans d'actions associés, ainsi que le plan d'évolution et de succession des dirigeants mandataires sociaux et de l'ensemble des membres du Comité Exécutif du Groupe (voir paragraphe 3.1.4 du chapitre 3 et chapitre 5 du Document de Référence).

3.2.3.2 MISSIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité Exécutif est un organe informatif et consultatif. Il a pour mission de s'assurer que l'organisation, les ressources et la conduite générale des affaires du Groupe, telles que mises en œuvre par chacun des membres dans leur périmètre de responsabilité individuelle et sous l'autorité du Directeur Général, sont adaptées à la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration et conformes aux politiques et objectifs fixés.

Cette mission porte notamment sur :

- la revue des présentations de la stratégie et des budgets des divisions du Groupe au Comité Stratégique et au Conseil d'Administration, leur mise en œuvre et le suivi de leur exécution et des éventuels ajustements nécessaires à leur respect ;
- la définition des principaux objectifs d'amélioration de la performance globale du Groupe (notamment en matière opérationnelle, financière, sociale, sociétale et environnementale, ainsi que de protection et de sécurité des personnes sur leur lieu de travail), le suivi et, le cas échéant, les éventuelles mesures correctrices nécessaires ;

- la revue de l'adéquation, du développement et de la mobilité des ressources managériales du Groupe conformément à ses besoins actuels et futurs, ainsi que des principales évolutions organisationnelles envisagées ;
- l'adoption, le contrôle du déploiement et le suivi de l'exécution des politiques et actions transversales ou de transformation applicables à l'ensemble du Groupe (Innovation, RSE, Ressources Humaines, Communication, Excellence Opérationnelle, Géologie & Mines, Hygiène & Sécurité, Conformité Légale & Réglementaire, Contrôle Interne & Gestion des Risques, Systèmes d'Information & Efficacité Interne), et plus généralement sur tous projets, opérations ou mesures qui sont soumis à l'examen du Comité Exécutif par le Directeur Général, à son initiative, ou sur proposition des autres membres.

Il se réunit en général une fois par mois et aussi souvent que l'intérêt du Groupe le nécessite. Il s'est réuni 12 fois en 2018.



3.2 DIRECTION GÉNÉRALE

3.2.1 COMPOSITION

À la date du présent Document de Référence, la Direction Générale du Groupe est assurée par :

- Conrad Keijzer, Directeur Général ;
- assisté d'un Comité Exécutif qui regroupe les onze principaux Directeurs opérationnels et fonctionnels du Groupe.

Les informations relatives à Conrad Keijzer ainsi que les mandats qu'il exerce, ou qu'il a exercé au cours des cinq dernières années, figurent au *paragraphe 3.1.3 du présent chapitre*.

3.2.2 POUVOIRS

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration ; il représente la Société à l'égard des tiers.

En application de l'article 18 des statuts, le Conseil d'Administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général ; cette limitation est néanmoins inopposable aux tiers.

À cet égard et conformément à la Charte Intérieure du Conseil d'Administration, le *paragraphe 3.1.1 du présent chapitre* décrit les opérations qui requièrent l'autorisation du Conseil d'Administration préalablement à leur mise en œuvre par la Direction Générale.

Le Conseil peut également, sur proposition du Directeur Général, nommer un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués.

3.2.3 COMITÉ EXÉCUTIF

3.2.3.1 NOUVELLE ORGANISATION ET RECOMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

À l'issue d'une revue stratégique approfondie, Imerys a annoncé le 26 novembre 2018 la mise en place de changements dans son organisation managériale, afin de se concentrer davantage sur les besoins du marché et d'accompagner le repositionnement réussi du Groupe sur les spécialités minérales pour l'industrie.

Cette nouvelle organisation est organisée autour de deux segments, regroupant cinq domaines d'activité nouvellement créés autour des principaux marchés du Groupe (*voir section 1.3 du chapitre 1 du Document de Référence*).

Les Directeurs opérationnels et fonctionnels de ces cinq domaines d'activité sont directement rattachés au Directeur Général :

- le segment Minéraux de Performance rassemble trois domaines d'activité géographiques – Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA), Amérique et Asie-Pacifique (APAC) – et sert les industries du plastique, de la peinture et du revêtement, de la filtration,

des matériaux céramiques, des énergies renouvelables, du papier et du carton ;

- le segment Matériaux et Solutions Haute Température rassemble deux domaines d'activité – Solutions de Haute Température, et Réfractaires, Abrasifs & Construction – et sert les marchés des réfractaires, de la fonderie, des métaux, des abrasifs et de la chimie du bâtiment.

Cette nouvelle organisation, construite autour des marchés clés de la Société :

- permettra au Groupe d'atteindre son plein potentiel en matière de croissance organique et d'améliorer encore sa compétitivité pour créer durablement de la valeur ;
- rapprochera le Groupe, avec moins de niveaux de management, de ses clients et permettra de répondre plus efficacement à leurs besoins.

3.1.2 COMPOSITION

À la date du présent Document de Référence, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

- Président du Conseil
- Directeur Général
- Administrateurs représentant les salariés
- Administrateurs non indépendants
- Administrateurs indépendants
- Censeur



avec :

- 14 Administrateurs, dont 2 Administrateurs représentant les salariés ;
- 41,67 % de femmes (5 sur 12, hors Administrateurs représentant les salariés) ;
- 7 nationalités ;
- 6 indépendants ;
- âge moyen de 57 ans (hors censeur) ;
- ancienneté moyenne au sein du Conseil de 4,6 ans.

Le Conseil a également désigné le 4 mai 2018 un Censeur pour l'accompagner dans l'exécution de ses missions et participer, avec voix consultative, à ses délibérations. Les missions du Censeur sont plus amplement détaillées au [paragraphe 3.1.4 du présent chapitre](#).

La composition du Conseil est conçue pour faire bénéficier le Groupe de l'expérience professionnelle diversifiée et internationale de ses membres et pour associer les représentants des actionnaires de contrôle d'Imerys à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

Le mandat de chaque Administrateur est d'une durée de 3 ans, le renouvellement du Conseil intervenant à raison, en principe, d'un tiers tous les ans.

■ ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT DES SALARIÉS ET COMITÉ D'ENTREPRISE

Le Conseil compte, depuis le 6 octobre 2014, 2 Administrateurs représentant les salariés désignés, respectivement, par le Comité de Groupe France et le Comité d'Entreprise Européen du groupe Imerys. Ces derniers bénéficient d'une formation adaptée à l'exercice de leur mandat, à la charge de la Société, dispensée tant par des organismes extérieurs que par le centre de formation du Groupe.

Conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil a, lors de sa séance du 31 octobre 2017, fixé à 20 heures au minimum et à 35 heures au maximum par an, pour la durée de leur mandat, le temps consacré à leur formation (hors formation linguistique). Le Conseil a par ailleurs fixé à 15 heures le temps qui leur est accordé sur la durée légale de leur temps de travail pour préparer chaque réunion du Conseil.

La représentation du Comité d'Entreprise au Conseil est assurée par une seule personne qui assiste, avec voix consultative, à toutes les séances du Conseil.

■ **PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU CONSEIL À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT DE RÉFÉRENCE**

	Informations personnelles			Expérience		Position au sein du conseil				
	Âge ⁽¹⁾	Sexe	Natio- nalité	Nombre d'actions	Nombre de mandats dans des sociétés cotées	Indépen- dance	Date initiale de nomination	Échéance du mandat	Ancien- neté au Conseil ⁽²⁾	Participation à des Comités du Conseil
Dirigeants mandataires sociaux et Administrateurs										
Gilles Michel (Président du Conseil d'Administration)	63	M	FR	123 620	4	N ⁽³⁾	03/11/2010	AG 2021	8,4	Membre du Comité Stratégique
Conrad Keijzer (Directeur Général)	50	M	NED	600	1	N ⁽⁴⁾	04/05/2018	AG 2021	0,10	- ⁽⁵⁾
Administrateurs										
Paul Desmarais III (Vice-Président)	36	M	CAN	600	5	N ⁽⁶⁾	29/04/2014	AG 2020	4,9	Président des Comités des Nominations et des Rémunérations, Membre du Comité Stratégique
Aldo Cardoso	63	M	FR	1 680	4	O	03/05/2005	AG 2020	13,10	Président du Comité d'Audit, Membre du Comité Stratégique
Ian Gallienne	48	M	FR	600	5	N ⁽⁴⁾	29/04/2010	AG 2019	8,10	Président du Comité Stratégique, Membre des Comités des Rémunérations et des Nominations
Odile Desforges	69	F	FR	600	5	O	04/05/2016	AG 2019	2,10	Membre du Comité Stratégique
Marion Guillou	64	F	FR	600	3	O	01/09/2012	AG 2020	6,6	Membre des Comités des Nominations et des Rémunérations
Colin Hall	48	M	USA	600	5	N ⁽⁶⁾	15/12/2015	AG 2020	3,3	Membre des Comités Stratégique et d'Audit
Ulysses Kyriacopoulos	66	M	GRE	600	3	N ⁽⁷⁾	30/04/2015	AG 2021	3,10	Membre du Comité Stratégique
Martina Merz	56	F	GER	1 150	6	O	03/05/2017	AG 2020	1,10	Membre du Comité Stratégique, Membre du Comité des Nominations, Membre du Comité des Rémunérations
Lucile Ribot	52	F	FR	400	2	O	04/05/2018	AG 2019	0,10	Membre du Comité d'Audit
Marie-Françoise Walbaum	69	F	FR	600	4	O	25/04/2013	AG 2021	5,10	Membre des Comités des Nominations, des Rémunérations et d'Audit
Administrateur(s) représentant des salariés										
Éliane Augelet-Petit	61	F	FR	5	1	N/A	06/10/2014	2020	4,5	Membre du Comité des Rémunérations
Enrico d'Ortona	55	M	FR	N/A	1	N/A	06/10/2014	2020	4,5	-
Censeur(s)										
Laurent Raets	39	M	FR	600	2	N/A	04/05/2018	2021	0,10 ⁽⁸⁾	-

(1) À la date du présent Document de Référence.

(2) À la date du présent Document de Référence.

(3) Ancien Directeur Général de la Société.

(4) Directeur Général de la Société.

(5) Conrad Keijzer n'est pas membre du Comité Stratégique. Il peut toutefois assister de droit à l'ensemble des réunions en sa qualité de Directeur Général.

(6) Administrateur représentant un actionnaire de contrôle de la Société.

(7) Administrateur ayant des liens d'affaires avec la Société.

(8) Ancienneté en sa seule qualité de Censeur. Laurent Raets était préalablement Administrateur de la Société depuis le 29 juillet 2015.

3

■ CHANGEMENTS INTERVENUS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS EN 2018

L'ensemble des changements intervenus en 2018, tels que résumés ci-dessous, ont permis à la Société d'accroître encore, combinée avec la recomposition et le resserrement du Conseil, l'efficacité et l'agilité du fonctionnement de celui-ci. Il est rappelé que les informations sur la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général intervenue en 2018 sont disponibles en [préambule du présent chapitre](#).

Situation arrêtée à la date du présent Document de Référence (étant précisé que la prise d'effet de l'ensemble des changements ci-dessous est en date du 4 mai 2018) :

	Départ	Nomination	Renouvellement
Conseil d'Administration	Fin du mandat de : <ul style="list-style-type: none"> ■ Giovanna Kampouri Monnas ■ Katherine Taaffe Richard ■ Xavier Le Clef Démission de : <ul style="list-style-type: none"> ■ Arnaud Vial ■ Laurent Raets 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conrad Keijzer, ■ Lucile Ribot, (cooptation en remplacement d'Arnaud Vial) <ul style="list-style-type: none"> ■ Laurent Raets (Censeur) 	Renouvellement des mandats de : <ul style="list-style-type: none"> ■ Gilles Michel comme Administrateur et Président du Conseil ■ Marie-Francoise Walbaum ■ Ulysses Kyriacopoulos
Comité Stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Giovanna Kampouri Monnas ■ Xavier Le Clef ■ Arnaud Vial 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gilles Michel ■ Colin Hall ■ Martina Merz 	N/A
Comité des Nominations	N/A	N/A	N/A
Comité des Rémunérations	N/A	N/A	N/A
Comité d'Audit	N/A	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lucile Ribot 	N/A

■ CHANGEMENTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS ENVISAGÉS EN 2019

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de statuer sur le renouvellement de l'ensemble des mandats arrivant à expiration, à savoir les mandats d'Odile Desforges, Ian Gallienne et Lucile Ribot ([voir section 8.4 du chapitre 8 du Document de Référence](#)).

■ INDÉPENDANCE

À la date du présent Document de Référence : six Administrateurs sur douze sont indépendants, proportion largement supérieure à celle du tiers recommandée par le Code AFEP-MEDEF pour les sociétés pourvues d'actionnaires de contrôle.

La définition d'indépendance retenue par le Conseil d'Administration depuis sa séance du 3 mai 2005, et confirmée depuis lors chaque année, prévoit : *"l'absence de relation de l'Administrateur, de quelque nature que ce soit, avec Imerys, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement"*.

Lors de sa séance du 13 février 2019 et suivants les recommandations du Comité des Nominations, le Conseil a :

- revu les critères d'indépendance (tels que spécifiés dans le tableau ci-après) et rappelé que ces critères d'application n'étaient ni exclusifs de la qualité d'indépendance si l'un d'entre eux n'était pas rempli, ni nécessairement suffisants pour se voir conférer cette qualité. L'indépendance d'un membre doit en effet être appréciée en fonction de sa situation particulière personnelle ou de celle de la Société, eu égard à son actionnariat ou pour tout autre motif ;

- procédé à l'examen individuel de la situation personnelle, incluant les relations d'affaires susceptibles d'exister avec des sociétés du Groupe, et la qualification d'indépendance de chaque Administrateur, en particulier ceux dont le renouvellement sont proposés à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

À l'issue de cet examen, le Conseil a constaté sur la base des informations personnelles transmises par chacun des Administrateurs et à la meilleure connaissance de la Société :

- qu'il n'existe pas d'autres relations d'affaires avec les Administrateurs représentant des actionnaires de contrôle de la Société que le lien en capital unissant ces actionnaires et la Société ;
- qu'un lien en capital existe entre Monsieur Ulysses Kyriacopoulos et la Société à la suite de l'acquisition du groupe S&B par Imerys ainsi que certaines relations d'affaires liées à l'exécution d'actions ou d'engagements postérieurs à la réalisation de cette acquisition. Sa famille détient par l'intermédiaire de Blue Crest Holding S.A. 5,24 %, du capital social d'Imerys à fin février 2019 et a conclu un pacte d'actionnaires avec le groupe GBL⁽¹⁾ ;
- que les autres Administrateurs n'entretiennent aucun lien d'affaires avec le Groupe susceptible d'affecter leur indépendance ou de créer un conflit d'intérêt. À l'occasion de la prise d'un nouveau mandat par Madame Martina Merz au sein d'un groupe (ThyssenKrupp) ayant un lien d'affaires avec Imerys, le Conseil d'Administration a considéré que la réalisation d'un chiffre d'affaires inférieur à 15 millions d'euros n'était pas, au regard de la taille du groupe concerné, susceptible d'affecter par elle-même l'indépendance dudit membre ou de créer un conflit d'intérêts.

(1) Sans intention d'agir de concert entre eux ([voir paragraphe 7.3.3 du chapitre 7 du Document de Référence](#)).

Sur la base de ces constats et suivant les recommandations du Comité des Nominations, le Conseil a constaté ce qui suit, étant entendu que dans le tableau ci-dessous : √ représente un critère d'indépendance satisfait et x représente un critère d'indépendance non satisfait, conformément à l'examen réalisé par le Conseil d'Administration et suivants les recommandations du Comité des Nominations.

Critères ⁽¹⁾	Gilles Michel	Paul Desmarais III	Aldo Cardoso	Odile Desforges	Ian Gallienne	Marion Guillo	Colin Hall	Conrad Keijzer	Ulysses Kyriacopoulos	Marina Merz	Lucile Ribot	Marie-Françoise Walbaum	Eliane Augelet-Petit	Enrico d'Ortona
Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	N/A	N/A
Critère 2 : Mandats croisés	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	N/A	N/A
Critère 3 : Relations d'affaires significatives	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	N/A	N/A
Critère 4 : Lien familial	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	N/A	N/A
Critère 5 : Commissaire aux comptes	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	N/A	N/A
Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans	√	√	x	√	√	√	√	√	√	√	√	√	N/A	N/A
Critère 7 : Statut de dirigeant mandataire social non-exécutif	x	√	√	√	√	√	√	x	√	√	√	√	N/A	N/A
Critère 8 : Statut d'actionnaire important	√	x	√	√	x	√	x	√	x	√	√	√	N/A	N/A
Conclusions														
Indépendance (oui/non)	N	N	O ⁽²⁾	O	N	O	N	N	N	O	O	O	N/A	N/A

(1) **Critère 1** : Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes : salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ; salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou Administrateur d'une société que la Société consolide ; salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou Administrateur de la société mère de la Société (Pargesa-GBL) ou d'une société consolidée par cette société mère.

Critère 2 : Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'Administrateur.

Critère 3 : Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement et conseil significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité.

Critère 4 : Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : Ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes.

Critère 6 : Ne pas être Administrateur de la Société depuis plus de douze ans.

Critère 7 : Ne pas percevoir de rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou de son Groupe.

Critère 8 : Des Administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil examine systématiquement, sur rapport du Comité des Nominations, si la qualification d'indépendance peut être retenue en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence éventuelle de conflits d'intérêts potentiels.

(2) Comme indiqué ci-avant, le Conseil, suivant les recommandations du Comité des Nominations, a confirmé que la durée du mandat d'Aldo Cardoso bien qu'excédant 12 années n'affectait pas son sens critique à l'égard de la Direction Générale et a réaffirmé que son expertise et autorité étaient reconnues dans les domaines financiers, de gestion et de Gouvernement d'Entreprise, y compris par les autorités et instances de place.

3

■ **DIVERSITÉ**

Le Conseil d'Administration et le Comité des Nominations évaluent régulièrement la composition du Conseil et de ses Comités, notamment dans le cadre des renouvellements de mandats et des auto-évaluations annuelles. Ils identifient également les orientations à donner afin d'assurer le meilleur équilibre possible dans sa composition en recherchant une complémentarité des profils en termes de nationalité, de genre, d'âge et d'expériences.

En application de l'article L.225-37-4 du Code de Commerce, le tableau ci-dessous décrit, entre autres, la politique de diversité appliquée au sein du Conseil d'Administration en indiquant les critères pris en compte, les objectifs fixés par le Conseil d'Administration, les modalités de mise en œuvre ainsi que les résultats obtenus au cours de l'exercice 2018.

	Objectifs	Modalités de mise en œuvre et résultats obtenus
Conseil d'Administration	Représentation équilibrée des femmes et des hommes	Représentation des femmes (hors administrateurs représentant les salariés) : <ul style="list-style-type: none"> ■ Évolution progressive <ul style="list-style-type: none"> • 2013 = 21,4 % • 2015 = 26,66 % • 2016 = 37,5 % • 2017 = 40 % ■ 2018 = 41,67 % d'Administratrices, soit 5 femmes sur 12
	Meilleur équilibre possible en recherchant une complémentarité des profils en termes de nationalité, expertise et expérience	Administrateurs de nationalité étrangère : <ul style="list-style-type: none"> ■ Évolution progressive <ul style="list-style-type: none"> • 2013 = 3 nationalités • 2015 = 4 nationalités • 2016 = 5 nationalités ■ 2018 = 7 nationalités, dont le Directeur Général du Groupe de nationalité néerlandaise Expertise / Expérience : <ul style="list-style-type: none"> • Financière/comptable • Commerciale/marketing/industrielle/management • Ressources Humaines • Scientifique • Internationale • Présence stable dans des conseils d'administration de sociétés cotées et internationales ■ 2018 = Arrivée de Lucile Ribot, ayant une grande expertise dans les domaines de la finance et comptabilité et administratrice au sein de différentes sociétés cotées
	Nomination d'administrateur(s) représentant les salariés	Depuis 2014 = 2 administrateurs représentant les salariés
	Administrateurs indépendants – Minimum 1/3	2018 = 6 administrateurs sur 12, soit 50 %
	Âge des administrateurs - Maximum 1/3 > 70 ans	2018 = de 36 à 69 ans, et un âge moyen de 57 ans
Comité Exécutif	Représentation équilibrée des femmes et des hommes	2018 = Nomination de Frédérique Berthier-Raymond, Directrice Juridique Groupe (1 femme et 11 hommes)
	10 % de postes à plus forte responsabilité	Promotion de la diversité et l'inclusion <ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place depuis 2017 d'un plan ambitieux au sein du Groupe afin de promouvoir la diversité, notamment en termes de sexe et de nationalités. A titre d'exemples en 2018 : <ul style="list-style-type: none"> • Près de 700 collaborateurs du Groupe en France et à l'étranger ont participé à une formation ou à un atelier sur la diversité et l'inclusion ainsi que sur les biais inconscients • Les "Imerys Leadership Behaviors" et Code de conduite et d'éthique, tels que mis à jour en 2018, promeuvent la diversité et l'inclusion et en font une valeur clé du Groupe • Création d'une catégorie Diversité & Inclusion dans le cadre des Sustainable Development Challenge ■ 40 % des Senior Managers recrutés en 2017/2018 étaient des femmes (vs. 6% en 2016/2017) ■ Sur les 116 postes de Senior managers, 20 sont occupés par des femmes (soit 17%)

Le [paragraphe 5.5.2.4 du chapitre 5 du Document de Référence](#) complète utilement ces informations.

■ AUTRES INFORMATIONS

Expertise et expérience des membres du Conseil d'Administration

Parmi les critères retenus pour la sélection des Administrateurs figurent leur expertise et leur expérience. Les membres du Comité d'Audit sont, en outre, choisis pour leur compétence particulière en matière financière. Le Comité des Nominations s'attache tout particulièrement, ainsi que le Conseil d'Administration, à l'appréciation de ces critères.

L'activité et les mandats exercés par chacun des Administrateurs (*voir leur notice biographique respective ci-dessous*) attestent de leur expertise et expérience individuelle dans des domaines différents, tels que la finance, l'industrie, les services, la recherche et l'innovation, la croissance externe ou encore le management, contribuant ainsi à la qualité des travaux du Conseil et à un juste équilibre dans sa composition.

Liens familiaux entre les membres du Conseil d'Administration

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.

Conflits d'intérêts potentiels entre les membres du Conseil d'Administration

En application des recommandations du Code AFEP-MEDEF, la Charte Intérieure du Conseil prévoit que :

- "l'Administrateur a l'obligation de faire part au Président et au Vice-Président du Conseil de toute situation susceptible de lui créer un conflit d'intérêts, même potentiel. À ce titre, il doit leur communiquer, avant même leur conclusion, toutes opérations du Groupe auxquelles il est directement ou indirectement intéressé et dont il aurait connaissance. Il s'abstient de participer au vote de toute délibération du Conseil où cette situation se présenterait, voire à la discussion précédant ce vote ; le procès-verbal de la réunion mentionne cette abstention. L'Assemblée Générale est informée, le cas échéant, de ces opérations, conformément à la loi ;
- un Administrateur ne peut utiliser son titre et ses fonctions pour s'assurer, ou assurer à un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non pécuniaire ;
- un Administrateur ne peut prendre de responsabilités, à titre personnel, dans des entreprises ou dans des affaires concurrentes, directement ou indirectement, celles du groupe Imerys sans en informer préalablement le Président et le Vice-Président".

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêt potentiel existant entre les devoirs des Administrateurs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs autres que ceux mentionnés au *paragraphe 3.1.2 ci-dessus* concernant Monsieur Ulysses Kyriacopoulos.

Il est toutefois précisé que les Administrateurs suivants de la Société (ainsi que Laurent Raets, en tant que Censeur) occupent également des fonctions dirigeantes dans des entités du groupe des actionnaires de contrôle de la Société : Messieurs Paul Desmarais III, Ian Gallienne et Colin Hall (*voir leur notice biographique respective ci-dessus*).

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel un Administrateur de la Société a été sélectionné en dehors du pacte d'actionnaires conclu le 5 novembre 2014 entre Blue Crest Holding, GBL et Belgian Securities (*voir paragraphe 7.3.3 du Chapitre 7 du Document de Référence*).

Contrats de services entre la Société et ses Administrateurs

Le Conseil d'Administration du 4 mai 2018 a confié à Gilles Michel une mission particulière d'accompagnement de Conrad Keijzer en vue d'assurer la bonne transition au sein de la Direction Générale du Groupe. En considération de cette mission, Gilles Michel percevra, sous réserve de l'approbation de son versement par la prochaine Assemblée Générale, une rémunération exceptionnelle d'un montant total de 150 000 euros. Cette rémunération constituait un engagement réglementé en application de l'article L.225-46 du Code de commerce et a été, à cet égard, reporté aux Commissaires aux Comptes de la Société.

À l'exception de cette convention, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun contrat de services conclu entre ses Administrateurs et la Société ou l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi de quelconques avantages au terme d'un tel contrat.

Absence de condamnation pour fraude

À la connaissance de la Société, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'Administration au cours des cinq dernières années.

Faillite, mise sous séquestre ou liquidation de sociétés à laquelle un Administrateur a été associé en qualité de dirigeant au cours des cinq dernières années

À la connaissance de la Société, aucun de ses Administrateurs n'a été associé en qualité de dirigeant à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation de société au cours des cinq dernières années.

Incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre un Administrateur par des autorités statutaires ou réglementaires

À la connaissance de la Société, aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un de ses Administrateurs au cours des cinq dernières années.

Détention de titres de la Société par les Administrateurs et déontologie boursière

Aux termes de la Charte Intérieure du Conseil, chaque Administrateur doit avoir acquis 600 actions dans l'année qui suit sa nomination et les détenir jusqu'au terme de son mandat. La *section 3.5 du présent chapitre* complète utilement ces informations.

3.1.3 PROFIL, EXPÉRIENCE ET EXPERTISE DES ADMINISTRATEURS

Les informations et renseignements figurant ci-après ont été communiqués individuellement à la Société par chacun des Administrateurs en fonction au 31 décembre 2018.

Les informations complémentaires concernant chaque Administrateur relatives à l'âge et nationalité ; première nomination ; échéance du mandat ; actions détenues et participation à des comités figurent au [paragraphe 3.1.2 du présent chapitre](#).

Gilles Michel

Président du Conseil d'Administration

Né le 10 janvier 1956

Adresse professionnelle :

Imerys
43, quai de Grenelle
75015 Paris (France)

Biographie

Ancien élève de l'École polytechnique (1974), de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE) et de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris, Gilles Michel débute sa carrière à la Banque mondiale à Washington D.C. avant de rejoindre en 1986 le groupe Saint-Gobain où, durant seize années, il a occupé diverses fonctions de direction, notamment aux États-Unis, avant d'être nommé en 2000 Président de la branche Céramiques & Plastiques. Il a ensuite rejoint en 2001 le groupe PSA Peugeot-Citroën, en qualité de Directeur des Plates-Formes, Techniques & Achats, puis de Directeur de la marque Citroën, membre du Directoire de Peugeot S.A.

Le 1^{er} décembre 2008, Gilles Michel a pris la direction du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), chargé de prendre des participations dans le capital d'entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française.

Entré dans le groupe Imerys en septembre 2010, Gilles Michel a été nommé à compter du 3 novembre 2010 Administrateur et Directeur Général Délégué. Il a été du 28 avril 2011 au 4 mai 2018, Président-Directeur Général d'Imerys. Depuis le 4 mai 2018, il est Président du Conseil d'administration et membre du Comité Stratégique d'Imerys.

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Président du Conseil d'Administration

- Imerys*

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Administrateur

- Valeo*

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Administrateur

- Solvay (Belgique)*
- Charles Telfair Institute, IBL Ltd (Ile Maurice)*

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Directeur Général

- Imerys*

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

* Société cotée.

Conrad Keijzer

Directeur Général

Né le 15 août 1968

Adresse professionnelle :

Imerys
43, quai de Grenelle
75015 Paris (France)

Biographie

Conrad Keijzer a rejoint Akzo Nobel en 1994 comme Market Development Manager pour l'activité Industrial Chemicals. Il a ensuite assumé diverses responsabilités de direction au sein de la branche Performance Coatings and Specialty Chemicals. À ce titre, il a été Global Director de l'activité Automotive Plastic Coatings, puis a pris la Direction Générale des activités de Packaging Coatings et Industrial Coatings.

Conrad Keijzer a siégé au Comité de Direction d'Akzo Nobel NV jusqu'en 2017 en qualité de responsable de la division Performance Coatings.

Il a obtenu une maîtrise en « Technical Management Science and industrial engineering » de la Twente University of Technology, aux Pays-Bas en 1993. En 2007, il a réussi le cycle l'« Advanced Management Program » à la Harvard Business School aux États-Unis, puis, en 2011, il a terminé un cursus intitulé « New Board Program » à la Nyenrode University, aux Pays-Bas.

Directeur Général Délégué d'Imerys du 8 mars 2018 au 4 mai 2018, Conrad Keijzer est depuis le 4 mai 2018 Directeur Général d'Imerys.



LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Mandats et fonctions exercés en France

- Directeur Général

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

SOCIÉTÉS DU GROUPE

- Imerys*

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS

Mandats et fonctions exercés en France

- Directeur Général Délégué

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

SOCIÉTÉS DU GROUPE

- Imerys*

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Membre du Comité Exécutif

- Akzo Nobel*

* Société cotée.

Paul Desmarais III

Vice-Président du Conseil d'Administration

Né le 8 juin 1982

Adresse professionnelle :

Power Corporation du Canada
751, square Victoria
Montréal QC H2Y 2J3 (Canada)

Biographie

M. Desmarais a été nommé premier Vice-Président de Power Corporation et de la Financière Power en janvier 2017. Il agit à titre de Président du Conseil et chef de la direction de Sagard Holdings, de Président exécutif du Conseil et co-fondateur de Portag3 Ventures, et de Président du Conseil et co-fondateur de Diagram. En ce qui concerne le portefeuille de placements de Portag3 Ventures et de Sagard Holdings, il est Président du conseil de Wealthsimple et de Peak Achievement Athletics, et Administrateur de Koho, Integrate AI et IntegraMed. Il est également Administrateur de la Great-West, de la London Life, de la Canada-Vie, du Groupe Investors, de Mackenzie, de Pargesa, de Groupe Bruxelles Lambert et d'Imerys.

Avant de se joindre à Power à titre de Vice-Président en mai 2014, il était Vice-Président adjoint, Gestion des risques chez Great-West Lifeco depuis 2012. Il avait auparavant travaillé en gestion de la chaîne d'approvisionnement et en stratégie corporative chez Imerys, en France. Sa carrière a débuté en 2004 chez Goldman Sachs aux États-Unis, où il a œuvré au sein des groupes Banque d'investissement et Stratégie d'investissement, de même que dans le groupe spécialisé en situations particulières.

En 2000, il s'est vu décerner le Prix du duc d'Édimbourg (niveau Or). M. Desmarais est le fondateur et le Président honoraire de Jeunes Canadiens en Finance, un organisme qui fournit à de jeunes professionnels de l'industrie financière l'accès à un réseau exclusif destiné à les aider à assumer un rôle de premier plan dans leur domaine. Il a été co-Président de l'expédition dans l'Arctique jusqu'au pôle Nord magnétique, organisée en 2014 par la fondation True Patriot Love. Il siège également au Conseil d'Administration de Next Canada, un organisme qui aide les jeunes innovateurs canadiens particulièrement talentueux à accélérer le développement de leur carrière et à devenir éventuellement les meilleurs chefs d'entreprise et innovateurs du pays. M. Desmarais a également été Président de la campagne du centre culturel et de l'atelier de gravure de Kenjoak.

M. Desmarais a obtenu avec distinction un baccalauréat en sciences économiques du Harvard College et il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'INSEAD en France.

En 2017, M. Desmarais a été reconnu parmi les Top 40 Under 40 au Canada.

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Mandats et fonctions exercés en France

- Vice-Président du Conseil d'Administration

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

SOCIÉTÉS DU GROUPE

- Imerys*
- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Vice-Président
- Administrateur

- Néant
- Power Corporation du Canada*
- Corporation Financière Power* (holdings financiers – Canada)
- Groupe Bruxelles Lambert* (Belgique)
- Great-West Lifeco Inc.* (Canada)
- Investors Group Inc. (Canada)
- Mackenzie Inc. (Canada)
- Sagard Capital Partners GP, Inc (États-Unis)
- Sagard Capital Partners Management Corp. (États-Unis)
- Sagard Holdings ULC (Canada)
- The Great-West Life Assurance Company (Canada)
- London Insurance Group Inc (Canada)
- London Life Insurance Company (Canada)
- Canada Life Financial Corporation (Canada)
- The Canada Life Assurance Company (Canada)

* Société cotée.

- The Canada Life Insurance Company of Canada (Canada)
- Great-West Life Assurance Company
- Personal Capital Corporation
- Portag3 Ventures GP Inc.
- Portage3 Ventures GP II Inc.
- PFC Ventures Inc.
- Peak Achievement Athletics Inc.
- IntegraMed America, Inc.
- IntegraMed Fertility Holding, LLC
- IntegraMed Fertility Management Initiative Plan, LLC
- IntegraMed Holding Corp.
- Wealthsimple Inc. (Canada)
- Wealthsimple Financial Corp. (Canada)
- Pargesa Holding S.A.* (Suisse)
- Integrate.ai Inc.
- Diagram Corporation
- Diagram Ventures GP Inc.
- Koho Financial Inc.

3

**LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS
AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS**

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Administrateur

- Great-West Life & Annuity Financial Inc. (États-Unis)
- Great-West Financial Inc. (Canada)
- Great-West Financial (Nova Scotia) Co. (Canada)
- Putnam Investments, LLC (États-Unis)

* Société cotée.

Aldo Cardoso

Administrateur

Né le 7 mars 1956

Adresse professionnelle :

Imerys
43, quai de Grenelle
75015 Paris (France)

Biographie

Diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris et titulaire d'une maîtrise de droit, Aldo Cardoso débute sa carrière en 1979 chez Arthur Andersen dont il devient associé en 1989. Directeur Européen de l'Audit et du Conseil Financier en 1996, puis Président d'Andersen France de 1998 à 2002, il est nommé Président du Conseil de Surveillance d'Andersen Worldwide de 2000 à 2002, avant d'en devenir Président du Directoire de 2002 à 2003. À ce titre, Aldo Cardoso a assuré la gestion de l'arrêt des activités d'Andersen dans le monde. Il a exercé la fonction d'Administrateur des sociétés Rhodia, Accor, Gecina, Mobistar, Orange, Axa Investment Managers, Penauille Polyservices et GE Corporate Finance Bank.

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Administrateur

- Imerys*

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Président du Conseil d'Administration
- Administrateur

- Bureau Veritas*
- Engie*
- Worldline*

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Administrateur

- DWS (Allemagne)

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Administrateur

- Accor*
- Penauille Polyservices
- Orange*
- Gecina*
- GE Corporate Finance Bank
- PlaNet Finance
- Rhodia*

- Censeur

- AXA Investment Managers

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Administrateur

- Mobistar (Belgique)*

* Société cotée.

Odile Desforges

Administrateur

Née le 24 janvier 1950

Adresse professionnelle :

3, rue Henri-Reine
75016 Paris (France)

Biographie

Ingénieur de l'École centrale de Paris (1973), Odile Desforges débute sa carrière à l'Institut de recherche des transports en tant que chargée d'études. Elle rejoint le groupe Renault en 1981, comme chargée d'études à la Direction de la Planification Automobile, avant de devenir en 1984 ingénieur produit. Elle entre en 1986 à la Direction des Achats où elle sera nommée, en 1992, Directeur des Achats équipements de carrosserie du GIE Renault VOLVO Car Purchasing puis de Renault en 1994. En mars 1999, elle devient Directeur Général Adjoint du groupe Renault VI-Mack jusqu'en janvier 2001, où elle est nommée Présidente de la Business Unit 3P du groupe AB Volvo. Odile Desforges devient en mars 2003 Directeur des achats de Renault et Président-Directeur Général de Renault Nissan Purchasing Organization (RNPO). À cette date, elle entre au Comité de Direction de Renault. Le 1^{er} mars 2009, elle est nommée membre du Comité Exécutif, Directeur des Ingénieries et de la Qualité du Groupe, fonction qu'elle occupe jusqu'au 1^{er} juillet 2012, date à laquelle elle cesse ses activités professionnelles.

3

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

	SOCIÉTÉS DU GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	
• Administrateur	• Imerys*
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	• Néant
	SOCIÉTÉS HORS GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	
• Administrateur et Présidente du Comité d'Audit et des Risques	• Safran*
• Administrateur et membre du Comité d'Audit	• Faurecia* • Dassault Systèmes*
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	
• Administrateur et membre du Comité d'Audit, du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations	• Johnson Matthey plc* (Royaume-Uni)

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS

	SOCIÉTÉS DU GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	• Néant
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	• Néant
	SOCIÉTÉS HORS GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	
• Administrateur et membre du Comité des Nominations et rémunérations	• Sequana*
• Administrateur GIE REGIENOV (France).	• GIE REGIENOV.
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	
• Administrateur	• Renault España SA (Espagne)
• Directeur	• Renault Nissan Technical Business Center "RNTBCI" (Inde) • Renault Nissan BV (Pays-Bas)

* Société cotée.

Ian Gallienne

Administrateur

Né le 23 janvier 1971

Adresse professionnelle :

Groupe Bruxelles Lambert
24, avenue Marnix
1000 Bruxelles (Belgique)

Biographie

Titulaire d'un MBA de l'INSEAD de Fontainebleau, Ian Gallienne débute sa carrière en 1992, en Espagne, en tant que co-fondateur d'une société commerciale. De 1995 à 1997, il est membre de la Direction d'une société de conseil spécialisée dans le redressement de sociétés en difficultés en France. De 1998 à 2005, il est Directeur des fonds de Private Equity Rhône Capital LLC à New York et à Londres. En 2005, il crée les fonds de Private Equity Ergon Capital à Bruxelles dont il est l'Administrateur Délégué jusqu'en 2012. Ian Gallienne est Administrateur Délégué de Groupe Bruxelles Lambert depuis le 1^{er} janvier 2012.

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Administrateur

- Imerys*

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Administrateur

- Pernod Ricard*
- Société Civile du Château Cheval Blanc

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Administrateur Délégué
- Administrateur

- Groupe Bruxelles Lambert* (Belgique)
- Compagnie Nationale du Portefeuille (Belgique)
- Frère Bourgeois (Belgique)
- SGS* (Suisse)

- Membre du Conseil de Surveillance

- Adidas AG* (Allemagne)

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Administrateur

- Erbe SA
- Ergon Capital SA
- Lafarge*

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Administrateur Délégué

- Ergon Capital Partners SA (Belgique)
- Ergon Capital Partners II SA (Belgique)
- Ergon Capital Partners III SA (Belgique)

- Administrateur

- Steel Partners NV
- Umicore* (Belgique)
- Gruppo Banca Leonardo SpA (Italie)

- Membre du Conseil de Surveillance

- Kartesia Management SA (Luxembourg)

- Gérant

- Egerton Sàrl
- Ergon Capital II Sàrl (Luxembourg)

* Société cotée.

Marion Guillou

Administrateur

Née le 17 septembre 1954

Adresse professionnelle :

Agreenium
42, rue Scheffer
75116 Paris (France)

Biographie

Ancienne élève de l'École polytechnique de Paris (1973) et de l'École nationale du génie rural, des eaux et des forêts, docteur en physicochimie des biotransformations, Marion Guillou débute sa carrière en 1978 et occupe différents postes dans l'Administration, au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (Saint-Lô, Paris, Nantes) puis de la Recherche (DRRT Pays-de-la-Loire). Elle rejoint en 1986 un laboratoire mixte Université de Nantes/CNRS en tant que Chargée de Recherche. De 1993 à 1996, elle est Attachée agricole à l'Ambassade de France à Londres. De 1996 à 2000, Marion Guillou assume la Direction Générale de l'Alimentation au ministère de l'Agriculture avant de prendre celle de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) en 2000. Elle a été ensuite, entre juillet 2004 et août 2012, Présidente et Directrice Générale de l'INRA. Elle est aujourd'hui Conseillère d'État en service extraordinaire.



LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Mandats et fonctions exercés en France

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

SOCIÉTÉS DU GROUPE

- Imerys*
- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Présidente du Conseil d'Administration
- Membre du Conseil d'Administration

- Agreenium
- Bioversity International
- Care France
- Universcience
- IFRI
- BNP Paribas*
- Veolia Environnement*

- Membre du Conseil de l'ordre de la Légion d'Honneur
- Membre du Conseil de l'Académie des Technologies

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Membre du Conseil d'Administration

- Bioversity International
- CIAT

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS

Mandats et fonctions exercés en France

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

SOCIÉTÉS DU GROUPE

- Néant
- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Présidente et Directrice Générale
- Présidente du Conseil d'Administration
- Membre du Conseil d'Administration

- INRA
- École Polytechnique
- APAVE
- Fondation Jacques de Bohan
- Fondation nationale des sciences politiques (FNSP)
- Fondation de l'Université de Lyon

- Présidente

- Initiative européenne de programmation conjointe sur l'agriculture et le changement climatique

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR)

* Société cotée.

Colin Hall

Administrateur

Né le 18 novembre 1970

Adresse professionnelle :
Groupe Bruxelles Lambert
24, avenue Marnix
1000 Bruxelles (Belgique)

Biographie

Titulaire d'un MBA de la Stanford University Graduate School of Business (États-Unis), Colin Hall débute sa carrière en 1995 comme analyste financier chez Morgan Stanley à New York. En 1997, il rejoint le groupe Rhône Capital, fonds de Private Equity, où il exerce différentes fonctions dirigeantes durant 10 ans, à Londres puis New York. En 2009, il cofonde un hedge fund, Long Oar Global Investors (New York), qu'il dirige jusqu'en 2011. En 2012, il rejoint en qualité de Directeur Général, Sienna Capital, filiale à 100 % de Groupe Bruxelles Lambert regroupant ses activités dites alternatives (Private Equity, fonds de dettes). En 2016, il est nommé Directeur des Participations de Groupe Bruxelles Lambert.

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Mandats et fonctions exercés en France

- Administrateur

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

SOCIÉTÉS DU GROUPE

- Imerys*

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Directeur des Participations
- Directeur Général
- Membre du Conseil de Surveillance
- Administrateur

- Groupe Bruxelles Lambert* (Belgique)
- Sienna Capital (Luxembourg)
- Kartesia Management SA (Luxembourg)
- Ergon Capital Partners SA (Belgique)
- Ergon Capital Partners II SA (Belgique)
- Ergon Capital Partners III SA (Belgique)
- GEA* (Belgique)
- Umicore* (Belgique)
- Parques Reunidos Servicios Centrales SA* (Espagne)

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS

Mandats et fonctions exercés en France

SOCIÉTÉS DU GROUPE

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

* Société cotée.

Ulysses Kyriacopoulos

Administrateur

Né le 25 septembre 1952

Adresse professionnelle :

21, Amerikis Street
10672 Athènes (Grèce)

Biographie

Ingénieur des mines de Montanuniversität Leoben (Autriche) ainsi que de l'Université Newcastle-upon-Tyne (Royaume-Uni) et titulaire d'un MBA de l'INSEAD de Fontainebleau, Odysseus (Ulysses) Kyriacopoulos rejoint en 1979 l'entreprise familiale S&B en tant que Directeur Financier de Bauxite Parnasse, dont il devient le Directeur Général en 1986. En 1990, il est nommé Directeur Général du groupe S&B Industrial Minerals. Il en a été le Président entre 2001 et février 2015, date à laquelle le groupe S&B a été cédé au groupe Imerys. Il a également été Président du patronat grec (SEV) et Vice-Président de l'UNICE entre 2003 et 2006 ainsi que Président de l'Opéra national grec entre 2006 et 2009, Vice-Président de la Bourse d'Athènes de 2006 à 2010 et membre du Conseil Général de la Banque de Grèce de 2002 à 2011.



LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Administrateur

- Imerys*

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Administrateur

- ASK Chemicals GmbH (Allemagne)
- Lamda Development SA*
- Motodynamiki SA* (Grèce)
- Blue Crest Holding SA (Luxembourg)

- Membre du Conseil des Fiduciaires

- American College of Greece (ACG) et de College Year in Athens (CYA) (Grèce)

- Membre du Conseil

- Fondation pour la recherche économique et industrielle (Grèce)

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Président du Conseil d'Administration

- Imerys Industrial Minerals Greece SA (Grèce)

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Président puis Vice-Président

- Fondation pour la recherche économique et industrielle (Grèce)

* Société cotée.

Martina Merz

Administrateur

Né le 1^{er} mars 1963

Adresse professionnelle :

Robert-Bosch Strasse 21
70192 Stuttgart (Allemagne)

Biographie

Diplômée en génie mécanique de l'Université de Stuttgart, Martina Merz débute sa carrière en 1985 chez Robert Bosch GmbH (Allemagne) où elle exerce différentes responsabilités avant de devenir, en 2001, Directeur Général de Bosch Closure Systems GmbH puis Vice-Présidente de la division Closure Systems Division et membre du Conseil Exécutif de Brose Fahrzeugteile GmbH & Co. KG jusqu'en 2005. De 2005 à 2012, elle est Vice-Présidente Sales and Marketing de la division Chassis System Brakes au sein de Robert Bosch GmbH. En 2012, elle est nommée Directeur Général du groupe Chassis Brakes International en France. Depuis 2015, elle exerce divers mandats d'Administrateur indépendant au sein de sociétés cotées européennes.

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Administrateur

- Imerys*

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Président du Conseil d'Administration
- Administrateur
- Membre du Conseil de Surveillance

- SAF-Holland SA* (Luxembourg)
- NV Bekaert SA* (Belgique)
- AB Volvo* (Suède)
- Deutsche Lufthansa AG* (Allemagne)
- Thyssenkrupp AG* (Allemagne)

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Administrateur
- Chassis Brakes International NV (Pays-Bas)

* Société cotée.

Lucile Ribot

Administrateur

Née le 26 novembre 1966

Adresse professionnelle :
10, rue Mayet
75006 Paris (France)

Biographie

Diplômée d'HEC en 1989, Lucile Ribot a commencé sa carrière chez Arthur Andersen où elle a conduit des missions d'audit et de conseil financier auprès de grands groupes internationaux. Elle a rejoint en 1995 le groupe d'ingénierie industrielle Fives dont elle est devenue Directeur Financier en 1998, membre du Directoire en 2002, et dont elle a accompagné la croissance et le développement stratégique jusqu'en 2017. Elle est administratrice et membre des comités d'audit d'HSBC France, de Solocal Group et de Kaufman & Broad, ainsi que du Comité des Risques d'HSBC France. Elle est administratrice d'Imerys depuis le 4 mai 2018.



LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

	SOCIÉTÉS DU GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	
• Administrateur	• Imerys*
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	• Néant

	SOCIÉTÉS HORS GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	
• Administrateur et membre du Comité d'Audit et du Comité des Risques	• HSBC FRANCE
• Administrateur et membre du Comité d'Audit	• Kaufman & Broad
• Administrateur	• Solocal Group*
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	• Néant

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS

	SOCIÉTÉS DU GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	• Néant
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	• Néant

	SOCIÉTÉS HORS GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	
• Membre du Directoire	• Fives
• Membre du Directoire et Directeur Général	• Novafives
• Administrateur	• Fives DMS
	• Fives Pillard
	• FL METAL
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	
• Administrateur	• Fives Landis Limited (Royaume-Uni)
	• Fives UK Holding Limited (Royaume-Uni)

* Société cotée.

Marie-Françoise Walbaum

Administrateur

Née le 18 mars 1950

Adresse professionnelle :
10, rue d'Auteuil
75016 Paris (France)

Biographie

Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et d'un diplôme universitaire de sociologie de l'université Paris-X, Marie-Françoise Walbaum débute sa carrière en 1973 chez BNP (Banque Nationale de Paris) et occupe jusqu'en 1981 différents postes dans la banque de détail et l'analyse de crédit. De 1981 à 1994, elle assume successivement les fonctions de chef de mission à l'Inspection Générale de BNP, puis Directeur Général de SICAV et Directeur Général de la société de bourse Patrick Dubouzet S.A. En 1994, Marie-Françoise Walbaum devient responsable des participations cotées et non cotées ainsi que du portefeuille de fonds de Private Equity de BNP Paribas. Après 39 ans de carrière, Marie-Françoise Walbaum a cessé ses fonctions au sein de BNP Paribas le 30 septembre 2012.

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

	SOCIÉTÉS DU GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	
• Administrateur	• Imerys*
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	• Néant
	SOCIÉTÉS HORS GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	
• Administrateur	• Thales*
• Administrateur, membre du Comité Financier et d'Audit et du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations	• FFP*
• Administrateur et Présidente du Comité d'Audit	• Esso*
• Membre du Conseil de Surveillance	• Isatis Capital
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	• Néant

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS

	SOCIÉTÉS DU GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	• Néant
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	• Néant
	SOCIÉTÉS HORS GROUPE
Mandats et fonctions exercés en France	
• Administrateur	• Vigeo
Mandats et fonctions exercés à l'étranger	• Néant

* Société cotée.

Éliane Augelet-Petit

Administrateur représentant les salariés

Née le 29 août 1957

Adresse professionnelle :

Imerys
43, quai de Grenelle
75015 Paris (France)

Biographie

Éliane Augelet-Petit débute sa carrière en 1973 chez Peñarroya, société cotée filiale d'Imerys (alors Imetal), en tant qu'employée administrative. Elle rejoint la Direction Juridique d'Imerys en 1978 en qualité d'Assistante juridique. Elle a exercé dès 1978 un mandat de représentante CFDT élue au Comité d'Entreprise d'Imerys, jusqu'au 6 octobre 2014, date de sa désignation en qualité d'Administrateur représentant les salariés ; à ce titre, elle a assisté aux séances du Conseil d'Administration d'Imerys jusqu'à cette date. Tout au long de son mandat, elle a exercé diverses fonctions, notamment celles de représentante syndicale CFDT du Groupe et Secrétaire au sein du Comité Groupe France et du Comité d'Entreprise Européen.



LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Administrateur représentant les salariés

- Imerys*

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

* Société cotée.

Enrico d'Ortona

Administrateur représentant les salariés

Né le 11 avril 1963

Adresse professionnelle :

Imerys Minéraux Belgique
Rue du Canal, 2
4600 Visé-Lixhe (Belgique)

Biographie

Enrico d'Ortona débute sa carrière en 1979 dans un bureau d'études en tant qu'aide géomètre. Il exerce diverses fonctions de lamineur puis de refendeur de tôles notamment chez Tolmatil puis chez UCA (Belgique), dans laquelle il est responsable d'une équipe de 60 personnes. En 2004, il devient opérateur aciérie et pontier chez Arcelor Mittal avant de rejoindre en 2006 Imerys Minéraux Belgique, en qualité d'opérateur de production. Depuis février 2017, il est Coordinateur équipe autonome "I-Cube". Enrico d'Ortona a été délégué syndical et membre du Conseil d'Entreprise de Imerys Minéraux Belgique de 2008 à 2012.

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Administrateur

- Imerys*

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Coordinateur équipe autonome "I-Cube"

- Imerys (Belgique)

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

* Société cotée.

Laurent Raets

Censeur

Né le 9 septembre 1979

Adresse professionnelle :
Groupe Bruxelles Lambert
24, avenue Marnix
1000 Bruxelles (Belgique)

Biographie

Diplômé de l'École de commerce Solvay de l'Université libre de Bruxelles, Laurent Raets débute sa carrière en 2002 au sein du cabinet Deloitte Corporate Finance à Bruxelles (Belgique), en qualité de consultant fusions-acquisitions. En 2006, il rejoint le département Participations de Groupe Bruxelles Lambert en tant qu'analyste pour en devenir le Directeur Adjoint en 2016. Administrateur d'Imerys du 29 juillet 2015 au 4 mai 2018, il est nommé Censeur du Conseil d'Administration le 4 mai 2018.



LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Mandats et fonctions exercés en France

- Censeur

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

SOCIÉTÉS DU GROUPE

- Imerys*

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

LISTE DE SES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET EXPIRÉS

Mandats et fonctions exercés en France

- Administrateur

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

SOCIÉTÉS DU GROUPE

- Imerys*

- Néant

SOCIÉTÉS HORS GROUPE

Mandats et fonctions exercés en France

- Néant

Mandats et fonctions exercés à l'étranger

- Néant

* Société cotée.

3.1.4 FONCTIONNEMENT

■ CHARTE INTÉRIEURE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comme indiqué ci-avant, le Conseil d'Administration a adopté une Charte Intérieure qui contient les principes de conduite de ses membres et du fonctionnement du Conseil et de ses Comités spécialisés. Cette Charte est régulièrement mise à jour en vue d'y intégrer les évolutions légales et réglementaires applicables, les recommandations de place en matière de Gouvernement d'Entreprise et enfin les résultats des auto-évaluations de son fonctionnement auxquelles le Conseil se livre annuellement. La Charte Intérieure du Conseil d'Administration (telle que mise à jour pour la dernière fois le 4 mai 2018) est disponible sur le site Internet de la Société www.imerys.com.

■ CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du Conseil

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, et en liaison avec le Vice-Président, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il est également chargé de convoquer le Conseil sur la base d'un ordre du jour établi en liaison avec le Directeur Général et avec l'assistance du Secrétaire, et préside ses réunions.

En complément de ses attributions légales et en liaison avec le Directeur Général, le Président peut :

- représenter la Société dans ses relations de haut niveau, sur le plan national et international, et notamment avec les pouvoirs publics, les partenaires et certaines parties prenantes stratégiques de la Société ;
- être régulièrement consulté sur tous les événements significatifs de la Société (stratégie, grands projets d'investissement et de désinvestissement, opérations financières importantes, actions sociétales, nomination des dirigeants des activités et fonctions clés), sans préjudice des prérogatives du Conseil et de ses Comités, ni des responsabilités exécutives du Directeur Général ;
- participer, sur invitation du Président du Comité concerné, aux réunions des Comités dont il n'est pas membre.

En complément de ses missions de Président du Conseil, une mission particulière d'accompagnement de la Direction Générale a été confiée par le Conseil d'Administration du 4 mai 2018 à Gilles Michel, telle que décrite au [paragraphe 3.1.2 du présent chapitre](#).

Vice-Président du Conseil

Le Président est assisté, dans l'organisation des travaux du Conseil et de ses Comités, d'un Vice-Président. Ce dernier, choisi traditionnellement parmi les Administrateurs représentant les actionnaires de contrôle de la Société, s'assure du bon fonctionnement des organes de gouvernance de la Société ; il préside, en cas d'empêchement du Président, les réunions du Conseil.

Il coordonne également les relations de la Société avec ses actionnaires de contrôle et leurs représentants et veille à prévenir les situations susceptibles de créer un conflit d'intérêts potentiel pour un Administrateur et, plus généralement, veille à l'application des meilleures pratiques de Gouvernement d'Entreprise. Le Vice-Président assure la présidence du Comité des Nominations et celui des Rémunérations.

Secrétaire du Conseil

La nomination du Secrétaire du Conseil et, le cas échéant, sa révocation, relèvent de la compétence exclusive du Conseil. Il assiste le Président, le Vice-Président, les Présidents des Comités et le Conseil et leur fait toutes recommandations utiles sur les procédures et règles applicables au fonctionnement du Conseil et des Comités, leur mise en œuvre et leur respect. Le Secrétaire est habilité à certifier les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations du Conseil.

Le Secrétaire agit également en qualité de Déontologue, chargé de donner un avis préalable aux transactions envisagées par les Administrateurs et les principaux dirigeants du Groupe sur les titres de la Société, lorsque ces derniers le souhaitent ([voir section 3.5 du présent chapitre](#)).

L'actuel Secrétaire du Conseil est l'ancien Directeur Juridique & RSE du Groupe.

Censeur(s)

Le Conseil peut nommer un ou plusieurs Censeur(s) parmi les actionnaires de la Société ou en dehors d'eux, celui-ci n'a pas voix délibérative, chargé(s) :

- de veiller à la stricte application des statuts et politiques en place au sein du Conseil ;
- d'assurer un rôle d'information et de conseil auprès du Conseil, notamment en exprimant son avis sur toute question que le Conseil ou le cas échéant, l'un de ces Comités jugerait utile de lui (leur) soumettre ;
- de réaliser toute mission spécifique qui lui serait confié par le Conseil ou le cas échéant, l'un de ces Comités ; et
- plus généralement, d'assister le Conseil dans l'exécution de ses missions, sans qu'il(s) ne s'immisce(nt) dans la gestion de la Société ou ne substituent aux Administrateurs.

Le Censeur est soumis aux mêmes dispositions du règlement intérieur du Conseil d'Administration que les Administrateurs.

Réunions du Conseil

2018	
Nombre de séances	7
Taux moyen de présence effective des membres	95,91 %
2019	
Nombre prévisionnel de séances	6

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins 4 fois par an. Sa convocation par son Président, son Secrétaire ou son Vice-Président, est faite par tous moyens, y compris verbalement.

La convocation aux réunions, adressée à chacun des Administrateurs par le biais d'une plate-forme digitale sécurisée est accompagnée de l'ensemble des informations et documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour qui sont nécessaires pour assurer une participation efficace des membres aux débats. Ces informations et documents peuvent ainsi inclure, selon le cas, les comptes (prévisionnels ou définitifs) annuels, semestriels ou trimestriels du Groupe, ainsi que la présentation de la marche des affaires des différentes activités du Groupe ou tous autres sujets spécifiques qui seront abordés. Certains documents complémentaires peuvent en outre être remis en séance aux Administrateurs, comme par exemple les projets de communiqués relatifs aux comptes périodiques du Groupe ou encore l'information sur l'évolution du cours de Bourse de l'action de la Société.

De manière à leur permettre d'exercer leur mandat dans des conditions appropriées, le Président et, sur sa demande, les membres du Comité Exécutif, adressent également aux Administrateurs entre deux séances du Conseil d'Administration : toute information importante publiée, y compris critique, concernant le Groupe (notamment sous forme d'articles de presse et de rapports d'analyse financière) et, si l'importance ou l'urgence l'exige, toute autre information pertinente relative à la situation du Groupe, à ses projets ou à son environnement économique ou concurrentiel.

Auto-évaluation du Conseil

En application du Code AFEP-MEDEF et conformément à sa Charte Intérieure, le Conseil d'Administration se livre à la revue et à l'évaluation, chaque année, des modalités de son fonctionnement et de son activité au cours de l'exercice précédent. Les principaux résultats de cet examen ont vocation à apparaître dans son rapport sur le Gouvernement d'Entreprise. En outre, tous les trois ans au moins, suivant une périodicité décidée par son Président, le Conseil procède, ou fait procéder, le cas échéant, par un recours à un consultant extérieur à l'évaluation formelle de son fonctionnement. Ainsi, le Conseil a décidé de confier à un cabinet extérieur la conduite de la prochaine évaluation formelle de son fonctionnement en 2019.

Le Conseil d'Administration a procédé au début de l'année 2019 à l'évaluation formelle de son fonctionnement et celui de ses Comités au cours de 2018. Ainsi, il a été remis à chacun de ses membres (i) un questionnaire individuel portant notamment sur le rôle et la performance du Conseil et de ses Comités, leur composition et fonctionnement, l'organisation et la tenue de leurs réunions ainsi que l'information des Administrateurs et (ii) un questionnaire spécifique portant sur la mesure de la contribution

de chaque Administrateur aux travaux du Conseil et, le cas échéant, des Comités.

Les résultats de l'évaluation pour l'année 2018 ont été examinés par le Comité des Nominations et ses principales conclusions ont été exposées et débattues lors de la réunion du Conseil du 13 février 2019. À cet égard, il est précisé :

- de façon générale, le fonctionnement du Conseil et des Comités est jugé tout à fait satisfaisant par leurs membres, la majorité d'entre eux l'estimant stable ou en progrès par rapport à 2017 ;
- les Administrateurs apprécient en particulier la qualité des informations qui leur sont transmises à l'occasion de chacune des réunions, ainsi que la qualité et l'efficacité des débats en leur sein ;
- les Administrateurs ont notamment exprimé le souhait de voir se poursuivre (i) l'initiative prise en 2018 de conclure régulièrement les séances du Conseil par des échanges en dehors de la Direction Générale, notamment pour évoquer les sujets relatifs à la rémunération des dirigeants et au plan de transformation du Groupe et (ii) l'ouverture de certaines séances du Comité Stratégique, consacrées à des revues de la stratégie du Groupe ou de l'avancement de son plan de transformation, à la participation de l'ensemble des membres du Conseil. Concernant la composition du Conseil d'Administration, une attention particulière sera portée dans les futures possibles évolutions de la composition du Conseil au renforcement des expertises dans les domaines R&D, innovation, digital et international ;
- l'évaluation de la contribution individuelle des Administrateurs a fait ressortir un niveau d'engagement et d'apport effectif de chaque Administrateur jugé globalement satisfaisant, voire au-delà des attentes.

■ COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil d'Administration a constitué en son sein quatre Comités spécialisés : le Comité Stratégique, le Comité d'Audit, le Comité des Nominations et le Comité des Rémunérations. Ces Comités exercent leurs activités sous la responsabilité du Conseil qui en fixe les missions, compositions et rémunérations, sur proposition du Comité des Nominations et celle du Comité des Rémunérations. Les Comités spécialisés n'ont qu'un rôle consultatif et n'ont pas de pouvoir décisionnel. Les travaux effectués par chacun des Comités Spécialisés font périodiquement l'objet d'un compte-rendu au Conseil, de la part de leur Président.

Les membres des Comités spécialisés sont choisis par le Conseil, sur proposition du Comité des Nominations, parmi les Administrateurs, à l'exception du Directeur Général qui ne peut en être membre. La durée des fonctions de membre des Comités coïncide avec celle du mandat d'Administrateur. Chaque Comité désigne en son sein un Président, après avis du Comité des Nominations.

■ COMITÉ STRATÉGIQUE

Composition

Le Comité Stratégique, à la date du présent Document de Référence, est composé des huit membres suivants, désignés par le Conseil :

Nom	Date de 1 ^{re} nomination au Comité	Qualité de membre indépendant
Ian Gallienne, Président	29 avril 2010	Non
Aldo Cardoso	2 mai 2007	Oui
Odile Desforges	4 mai 2016	Oui
Paul Desmarais III	29 avril 2014	Non
Colin Hall	4 mai 2018	Non
Ulysses Kyriacopoulos	30 avril 2015	Non
Martina Merz	4 mai 2018	Oui
Gilles Michel	4 mai 2018	Non
Nombre de membres : 8		3

Mission

La Charte Intérieure du Conseil d'Administration définit les missions du Comité comme suit :

"Le Comité Stratégique a notamment pour mission d'examiner et de fournir au Conseil d'Administration son avis et ses recommandations dans les domaines suivants :

1. Stratégie

- l'élaboration et l'arrêté des orientations de la stratégie industrielle, commerciale et financière long-terme du Groupe et leurs principes de mise en œuvre ;
- le contrôle de la conformité de la stratégie long-terme mise en œuvre par la Direction Générale aux orientations arrêtées par le Conseil d'Administration.

À cet effet, il examine en détail et formule, le cas échéant, ses recommandations au Conseil concernant :

- le budget du Groupe préparé par la Direction Générale ;
- les opérations susceptibles de modifier significativement l'objet ou le périmètre d'activité de la Société et du Groupe, notamment :
 - les opérations de prise de participation, d'investissement, d'acquisition ou de disposition de valeurs mobilières ou de tout autre élément d'actif immobilisé (ainsi que toute opération économiquement assimilable, notamment l'apport ou l'échange) d'un montant supérieur, par opération, à vingt millions d'euros (20 000 000 €), ou sa contre-valeur en toute autre devise,
 - les accords commerciaux ou industriels significatifs qui engageraient l'avenir à long terme de la Société ou du Groupe,
 - toute opération de financement d'un montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière du Groupe ;
 - les orientations, la mise en œuvre et le suivi par la Direction Générale de la politique générale en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (notamment Environnement, Hygiène & Sécurité et Développement Durable) et d'Innovation.

Le Comité présente en fin d'année au Conseil son programme prévisionnel d'étude des questions stratégiques, importantes pour l'avenir du Groupe, qu'il envisage pour l'année suivante.

2. Risques

- les questions relatives à l'identification, la mesure et la surveillance par la Direction Générale des principaux enjeux et risques éventuels pour le Groupe dans les domaines suivants :
 - environnement externe : relations avec les investisseurs, positions concurrentielles du Groupe,
 - politiques internes : gestion des ressources financières, gestion des Ressources Humaines et des compétences, dépendance et continuité de l'exploitation d'activités industrielles ou commerciales clés,
 - informations de gestion : contrôle de gestion et reporting financier, contrôle *a posteriori*, le cas échéant, des opérations d'investissements les plus significatives."

Activité en 2018

Le Comité Stratégique s'est attaché, tout au long de l'année, à suivre les décisions majeures de gestion et de développement entreprises par la Direction Générale, en s'assurant qu'elles s'inscrivaient dans le cadre de la stratégie d'Imerys, recommandée par le Comité Stratégique et approuvée par le Conseil d'Administration.

Dans ce cadre, le Comité Stratégique a régulièrement étudié l'évolution de la marche des affaires d'Imerys et des principaux marchés sur lesquels opèrent ses activités et des produits et services qu'elles offrent à ses clients.

Le Comité Stratégique a ainsi examiné en détail les comptes trimestriels consolidés d'Imerys, ainsi que la manière dont ils reflétaient le résultat des actions menées par la Direction Générale. Le Comité Stratégique a également revu, lors de sa dernière séance de l'année, les résultats estimés 2018 et le budget 2019 du Groupe.

Lors de la réunion qui s'est tenue les 25 et 26 juin, à laquelle tous les Administrateurs étaient conviés, ces derniers ont pu visiter le centre de recherche de Lyon et l'usine de Fos-sur-Mer (France) relatifs aux activités aluminates (ex-Kerneos).

Le Comité a poursuivi sa réflexion sur la stratégie long-terme du Groupe initiée en 2017.

Par ailleurs, le Comité Stratégique a examiné périodiquement, et approuvé, les étapes clés et les principaux aspects des projets de croissance externe ou de cession les plus significatifs. Ainsi, l'examen du Comité a notamment porté en 2018 sur :

- les options stratégiques envisagées pour l'avenir de l'activité de la division Toiture et a fait régulièrement des points d'étapes avant la cession définitive de cette division en octobre 2018,
- la stratégie de développement d'Imerys en Chine, qui a été marquée par les acquisitions de Kerneos et Biok en 2017,
- le suivi d'autres projets d'acquisition ou de cession significatifs,
- la stratégie de transformation des systèmes d'information et de gestion du Groupe et son déploiement,
- le marché des proppants céramiques aux États-Unis, la situation et les perspectives de l'activité de solutions pour l'Exploitation Pétrolière du Groupe,
- l'impact potentiel de la situation des contentieux aux États-Unis sur les activités talc du Groupe, et
- les activités Graphite & Carbone d'Imerys et les évolutions technologiques dans le marché les impactant, ainsi que les options stratégiques pour l'activité graphite naturel du Groupe en Namibie.

Enfin, et comme habituellement, le Comité Stratégique s'est attaché à analyser la structure financière du Groupe et à s'assurer de sa robustesse dans la perspective, notamment, de la poursuite de la politique sélective d'investissement et de croissance externe d'Imerys.

■ COMITÉ DES NOMINATIONS

Composition

Le Comité des Nominations, à la date du présent Document de Référence, est composé des cinq membres suivants, désignés par le Conseil, parmi lesquels figure le Vice-Président du Conseil d'Administration qui assure la Présidence du Comité :

Nom	Date de 1 ^{re} nomination au Comité	Qualité de membre indépendant
Paul Desmarais III, Président	4 mai 2016	Non
Ian Gallienne	26 avril 2012	Non
Marion Guillou	29 avril 2014	Oui
Martina Merz	3 mai 2017	Oui
Marie-Françoise Walbaum	4 mai 2016	Oui
Nombre de membres : 5		3

Ce Comité est composé majoritairement de membres indépendants, conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF.

Mission

La Charte Intérieure du Conseil d'Administration définit les missions du Comité comme suit :

- "examiner et fournir au Conseil d'Administration son avis et ses propositions de nomination du Directeur Général et, le cas échéant, des Directeurs Généraux Délégués, des Administrateurs ainsi que des Présidents du Conseil et de ses Comités ainsi que de leurs membres. A ce titre, le Comité des Nominations doit prendre en compte l'ensemble des éléments suivants, au vu notamment de la composition et de l'évolution

Fonctionnement

Le Comité délibère en présence de la majorité de ses membres et se réunit aussi souvent que son Président le juge utile, ou encore à la demande du Président du Conseil ou du Directeur Général. Il consacre en principe une réunion par an à la stratégie du Groupe et à son environnement concurrentiel, à laquelle tous les Administrateurs sont éventuellement conviés. Ainsi, la présentation de la revue stratégique du Groupe a fait l'objet d'une réunion du Comité Stratégique ouvert à l'ensemble des Administrateurs en octobre 2018.

2018

Nombre de séances	7
Taux moyen de présence effective des membres	94,64 %

2019

Nombre prévisionnel de séances	8
--------------------------------	---

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité entend le Directeur Général, le Directeur Financier, le Directeur Juridique et le Directeur de la Stratégie du Groupe, ainsi que, à l'initiative du Directeur Général ou à la demande qui lui en est faite par le Comité, en fonction des points inscrits à l'ordre du jour de la réunion du Comité, tout autre membre du Comité Exécutif et responsables fonctionnels ou opérationnels du Groupe compétents. Le Comité peut, le cas échéant, procéder à des visites de sites industriels et, à cette occasion, à l'audition de responsables opérationnels du Groupe, utiles à la réalisation de sa mission.

Le Secrétaire du Comité est le Directeur Stratégie du Groupe ; il établit les comptes rendus des séances du Comité.

et sur les éventuelles modifications (ou explications de critères) à apporter à cette définition ;

- la partie du Rapport du Conseil sur le Gouvernement d'Entreprise relevant de ses attributions ;
- la revue des propositions de réponse à formuler aux éventuelles demandes des autorités de régulation (AMF, HCGE) ; et

plus généralement, le Comité formule au Conseil toute recommandation pour se conformer aux meilleures pratiques de gouvernance et aux recommandations du Code AFEP-MEDEF ; à ce titre, il procède chaque année à la revue des conclusions de l'auto-évaluation du Conseil et de ses Comités ainsi que des principales recommandations qui peuvent en résulter”.

Activité en 2018

Informé fin 2017 du souhait de Gilles Michel de cesser ses fonctions de Direction Générale, le Comité a tout d'abord poursuivi un travail approfondi sur le leadership du Groupe et sur sa gouvernance. Dans ce contexte, le Comité a finalisé le processus de sélection et d'évaluation des candidats éventuels aux fonctions de dirigeant mandataire social exécutif du Groupe.

Le Comité des Nominations a ensuite été consulté sur la composition du Conseil d'Administration et celle de ses Comités. Il a procédé à l'examen de la situation des Administrateurs, en particulier ceux dont les mandats venaient à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires, des candidatures proposées, le cas échéant, pour leur remplacement ou de nouvelles nominations. Le Comité s'est en particulier penché à cette occasion sur la réduction du nombre d'Administrateurs de la Société en vue d'améliorer encore la réactivité du Conseil, l'efficacité et l'intensité des échanges en son sein.

Le Comité a également analysé la situation individuelle des Administrateurs actuels de la Société et des candidats pressentis à ces fonctions, au regard de la nécessaire diversité des compétences et expériences à réunir dans la composition du Conseil et de la définition d'indépendance des membres retenue par le Conseil. À cet égard, le Comité a notamment examiné s'il pouvait exister des liens d'affaires éventuels entre ces membres et le Groupe. Il s'est également assuré que les compositions actuelles du Conseil, des Comités d'Audit, des Nominations et celui des Rémunérations,

leurs Présidences et, le cas échéant, leurs évolutions, respectaient respectivement les proportions ou qualités de membres indépendants ou de femmes requises conformément aux dispositions légales ou celles du Code AFEP-MEDEF.

S'agissant des pratiques de la Société s'écartant de ce Code, le Comité a formulé ses recommandations au Conseil sur la pertinence et la transparence des explications justifiant ces exceptions dans le tableau relatif à l'application du Code AFEP-MEDEF à établir par la Société.

Le Comité des Nominations a par ailleurs revu et approuvé les évolutions de l'organisation et des compétences au sein du Groupe, et plus particulièrement son plan de transformation et la recomposition du Comité Exécutif du Groupe annoncés le 26 novembre 2018 (*voir notamment le chapitre 1 du Document de Référence*).

Il s'est également penché, comme chaque année, sur les enjeux de la diversité et des plans d'actions associés, et sur le plan d'évolution et de succession pour les dirigeants mandataires sociaux et l'ensemble des membres du Comité Exécutif du Groupe.

Fonctionnement

Le Comité délibère en présence d'au moins deux de ses membres et se réunit aussi souvent que son Président le juge utile, ou encore à la demande du Président du Conseil ou du Directeur Général.

2018

Nombre de séances	6
Taux moyen de présence effective des membres	96,66 %

2019

Nombre prévisionnel de séances	4
--------------------------------	---

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité entend le Président du Conseil, le Directeur Général ainsi que le Directeur des Ressources Humaines du Groupe et, en tant que besoin, le Secrétaire du Conseil ; il prend également, s'il l'estime utile, l'avis d'experts indépendants.

Le Secrétaire du Comité est le Directeur des Ressources Humaines du Groupe ; il établit le compte rendu des réunions du Comité.

■ COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Composition

Le Comité des Rémunérations, à la date du présent Document de Référence, est composé des six membres suivants, désignés par le Conseil, parmi lesquels figure le Vice-Président du Conseil d'Administration qui assure la Présidence du Comité :

Nom	Date de 1 ^{re} nomination au Comité	Qualité de membre indépendant
Paul Desmarais III, Président	4 mai 2016	Non*
Éliane Augelet-Petit	1 ^{er} janvier 2017	N/A
Ian Gallienne	26 avril 2012	Non
Marion Guillou	29 avril 2014	Oui
Martina Merz	3 mai 2017	Oui
Marie-Françoise Walbaum	4 mai 2016	Oui
Nombre de membres : 6		3

* Voir paragraphe 3.1.2 du présent chapitre.

Mission

La Charte Intérieure du Conseil d'Administration définit les missions du Comité comme suit :

"Le Comité des Rémunérations a pour mission d'examiner et de fournir au Conseil d'Administration son avis et ses éventuelles recommandations dans les domaines suivants :

- le montant et le mode d'attribution des jetons de présence (parties fixe et variable, cette dernière devant être prépondérante) alloués aux Administrateurs ;
- la politique générale de rémunération des dirigeants mandataires sociaux qui sera soumise par le Conseil au vote de l'Assemblée des actionnaires ;
- la politique générale de rémunération des cadres dirigeants du Groupe ;
- l'ensemble des éléments de rémunération (fixe, variable et exceptionnels), des indemnités liées à la prise ou la cessation des fonctions, des avantages de toute nature dus ou susceptibles d'être dus à chacun des dirigeants mandataires sociaux et qui seront soumis par le Conseil au vote de l'Assemblée des actionnaires annuelle ;
- la politique générale d'attribution, et la détermination des bénéficiaires proposée par le Directeur Général, d'options (souscription ou achat) ou d'actions gratuites de la Société ;
- la détermination des attributions individuelles d'options ou d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux ainsi que les conditions spécifiques et restrictions applicables à ces attributions (atteinte d'objectifs de performance économique, limitation de leur nombre, obligation de conservation d'actions de la Société...) en application des recommandations issues du Code AFEP-MEDEF ;
- la partie du Rapport du Conseil sur le Gouvernement d'Entreprise relevant de ses attributions ;
- la politique d'actionariat salarié du Groupe et ses conditions de mise en œuvre proposées par le Directeur Général ;
- la revue des propositions de réponse à formuler aux éventuelles demandes des autorités de régulation (AMF, HCGE) ; et

plus généralement, le Comité formule au Conseil toute recommandation pour se conformer aux meilleures pratiques de gouvernance en matière de rémunération et aux recommandations du Code AFEP-MEDEF".

Ce Comité est composé majoritairement de membres indépendants, conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF.

■ COMITÉ D'AUDIT

Composition

Le Comité d'Audit, à la date du présent Document de Référence, est composé de quatre membres :

Nom	Date de 1 ^{re} nomination au Comité	Qualité de membre indépendant
Aldo Cardoso, Président	3 mai 2005	Oui
Colin Hall	15 décembre 2015	Non
Lucile Ribot	4 mai 2018	Oui
Marie-Françoise Walbaum	25 avril 2013	Oui
Nombre de membres : 4		3

Activité en 2018

Le Comité des Rémunérations a, au cours du premier semestre, procédé comme traditionnellement à l'évaluation de la performance de Gilles Michel en qualité de Président-Directeur Général pour l'année 2017. Il a mesuré l'atteinte des critères notamment quantitatifs qui lui avaient été assignés pour la fixation du montant de la part variable de sa rémunération due au titre de l'exercice 2017, payable en 2018, et de ceux conditionnant le vesting d'actions de performance attribuées dans le cadre de plans antérieurs de rétention à long terme.

Le Comité des Rémunérations a ensuite émis ses recommandations sur la fixation des critères quantitatifs et qualitatifs pour la détermination de la part variable de la rémunération pour 2018 de Gilles Michel, en qualité de Président Directeur Général jusqu'au 4 mai 2018, et de Conrad Keijzer en qualité de Directeur Général Délégué puis de Directeur Général et ceux quantitatifs liés au programme individuel 2018 de rétention à long terme de Conrad Keijzer Directeur Général.

Le Comité a également examiné les principales caractéristiques du programme général de rémunération et de rétention à long terme, applicable aux autres principaux responsables clés du Groupe. Il a notamment émis à l'attention du Conseil ses recommandations en matière de dimensionnement du plan de rétention long terme et des critères de performance associés.

Dans ce cadre, le Comité a vérifié que les pratiques suivies et les propositions faites étaient conformes aux recommandations du Code AFEP-MEDEF en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Fonctionnement

Le Comité délibère en présence d'au moins deux de ses membres et se réunit aussi souvent que son Président le juge utile, ou encore à la demande du Président du Conseil ou du Directeur Général.

2018

Nombre de séances	5
Taux moyen de présence effective des membres	96,66 %

2019

Nombre prévisionnel de séances	3
--------------------------------	---

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité entend le Président du Conseil, le Directeur Général ainsi que les responsables concernés des Ressources Humaines du Groupe ; il prend également, s'il l'estime utile, l'avis d'experts indépendants.

Le Secrétaire du Comité est le Directeur des Ressources Humaines du Groupe ; il établit le compte rendu des réunions du Comité.



La composition de ce Comité respecte la proportion des deux tiers de membres indépendants recommandée par le Code AFEP-MEDEF ainsi que les recommandations du groupe de travail de l'AMF sur le Comité d'Audit.

Mission

Le Comité d'Audit a pour mission d'examiner et de fournir au Conseil d'Administration son avis et ses éventuelles recommandations dans les domaines suivants :

1. Comptes

- les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés ainsi que les comptes consolidés trimestriels ;
- le périmètre des sociétés consolidées ;
- la pertinence et la permanence des méthodes comptables retenues, en vérifiant notamment la fiabilité des procédures internes de collecte et de contrôle des informations ;
- la méthode et les estimations retenues dans les tests de perte de valeur pratiqués par le Groupe ;
- la situation de l'endettement du Groupe ;
- les litiges et engagements hors bilan significatifs et leur impact comptable pour le Groupe ;
- le processus de production et de diffusion de l'information comptable et financière ;
- la revue des éventuelles remarques formulées par les autorités de régulation (AMF) ainsi que les propositions de réponse à y apporter.

2. Information financière

- la politique et les procédures applicables en matière de communication financière destinées à assurer la conformité par le Groupe à ses obligations réglementaires ;
- les principaux éléments de communication financière relative aux comptes du Groupe et de la Société.

3. Contrôle externe

- les propositions de nomination ou de renouvellement des Commissaires aux comptes ;
- le programme de travail des Commissaires aux comptes et les éventuelles missions complémentaires qui sont confiées à ceux-ci ou à d'autres membres de leur réseau, ainsi que le montant des rémunérations correspondantes ;
- la supervision des règles de recours aux Commissaires aux comptes pour des services autres que la certification légale des comptes ("services non audités autorisés") et, plus généralement, du respect des principes garantissant l'indépendance des Commissaires aux comptes et des mesures de sauvegarde prises par ceux-ci pour atténuer ces risques. À ce titre, le Comité d'Audit revêt et approuve préalablement, dans les conditions fixées par le Conseil, les services non audités autorisés. Par exception, les services correspondant à des missions spécifiques dont le montant global annuel n'excède pas les pourcentages ou montants fixés par le Conseil font l'objet d'une simple ratification par le Comité d'Audit au plus tard le 31 décembre de chaque année ;
- les conclusions des diligences des Commissaires aux comptes ainsi que leurs recommandations et les suites qui y sont données.

4. Audit & Contrôle Internes

- les programmes annuels d'audit interne et d'évaluation des contrôles internes ainsi que les moyens de leur mise en œuvre ;
- le résultat des travaux des auditeurs externes et internes et du Département Contrôle Interne, le suivi de leurs éventuelles recommandations, notamment, en matière d'analyse, d'actions correctives, d'élaboration de la cartographie des principaux risques du Groupe, de leur contrôle et de celui des engagements hors-bilan significatifs, ainsi que l'organisation des équipes d'audit interne ;
- l'établissement et le contenu du Rapport annuel du Conseil sur les facteurs de risques et le contrôle interne du Groupe.

5. Risques

- l'identification, la mesure et la surveillance par la Direction Générale des principaux risques éventuels pour le Groupe dans les domaines suivants :
 - environnement externe : évolutions légales ou réglementaires, gestion de crise ou survenance de catastrophe, cybersécurité,
 - processus internes : suivi juridique des contentieux importants, conformité aux réglementations applicables (notamment Environnement, Hygiène & Sécurité et Développement Durable), conduite des affaires conformément à la réglementation et aux valeurs éthiques fondamentales d'Imerys (déontologie et éthique, anti-corruption, anti-trust...),
 - potentiel de réserves et ressources minérales ;
- les orientations, la mise en œuvre et le suivi par la Direction Générale de la politique générale en matière de Contrôle Interne et de prévention des risques (organisation, politiques et procédures, infrastructures et systèmes informatiques, télécommunication et digitalisation...) et d'assurance du Groupe et leurs évolutions ;
- les programmes et résultats des travaux des experts internes (auditeurs, juristes...) et, le cas échéant, des experts externes, auxquels il serait fait appel, sur l'analyse, le contrôle ou la mesure des risques ou de la performance du Groupe dans les domaines précités ;
- tout autre sujet susceptible d'avoir une incidence financière et comptable significative pour la Société ou le Groupe.

Activité en 2018

Le Comité d'Audit a, comme traditionnellement, procédé à la revue des comptes annuels, sociaux et consolidés, de l'exercice 2017, ainsi que des comptes trimestriels et semestriels consolidés de l'exercice 2018 du Groupe. Dans ce cadre, le Comité a examiné les travaux de clôture et les projets de communiqués de presse qui y étaient associés et a pu recommander au Conseil l'approbation, sans réserve, des comptes définitifs qui lui étaient présentés. Le Comité a également revu les règles comptables appliquées par le Groupe et leur adaptation aux évolutions du référentiel IFRS, ainsi que le suivi des recommandations des autorités de régulation des marchés. Il a aussi examiné, comme pour les précédents exercices, l'évolution du taux effectif global d'imposition du Groupe et ses composantes et revu les résultats des tests de pertes de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie concernées.

En début d'année 2018, le Comité d'Audit a revu le rapport sur les paiements faits aux gouvernements par les entités du Groupe exerçant une activité minière.

Le Comité a également suivi tout au long de l'année 2018 l'évolution de la situation contentieuse liée à l'activité historique des filiales talc du Groupe aux États-Unis. Il a examiné de manière approfondie au cours du second semestre 2018, avec l'assistance de cabinets d'avocats locaux spécialisés, les différentes options stratégiques envisagées par ces filiales en vue de préserver au mieux leurs intérêts opérationnels et financiers à long terme et d'apprécier leurs éventuelles conséquences pour le Groupe. Le Comité d'Audit a rendu compte de l'avancement de cet examen à chaque séance du Conseil, jusqu'au soutien par celui-ci de la décision prise par les filiales concernées de se placer sous la protection de la procédure judiciaire américaine de "Chapter 11" pour régler définitivement les litiges historiques liés au talc aux États-Unis.

Une présentation globale et approfondie sur la refonte des programmes de conformité et des nouveaux plans d'actions mis en œuvre par le Groupe dans le cadre des nouvelles réglementations Sapin II et de devoir de vigilance a également été faite au Comité ; le code de conduite et d'éthique a été refondu en y associant un système d'alerte externe et une cartographie spécifique des risques de corruption et de respect par les fournisseurs des règles éthiques, environnementales, sociales et de gouvernance a été adoptées. Enfin, les normes fixées par le Groupe en la matière et applicable par tous ses fournisseurs ont été adoptés et diffusés.

Le Comité a étudié, à la fin de chaque semestre, le rapport d'activité de la Direction de l'Audit et du Contrôle Internes. Il incluait le compte rendu : des missions d'audit réalisées, ainsi que les résultats des plans de mesures correctrices menés à la suite de missions d'audits effectuées au cours des années précédentes ; des tests et appréciations des systèmes de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe. Le Comité a également passé en revue le plan d'audit et les actions spécifiques programmés pour 2018. Le Comité a par ailleurs pu constater que tous les principaux risques du Groupe tels qu'ils ressortaient de leur dernière cartographie établie en 2016, sont examinés régulièrement soit par lui-même, soit par le Comité Stratégique, et sont supportés par des niveaux de contrôle adéquats. Il a validé également la mise à jour des règles d'autorité managériale applicables au sein du Groupe.

Au cours de l'année, le Comité a également examiné les points spécifiques suivants : la comptabilisation des principales opérations d'acquisition de croissance externe/cessions (notamment la cession de la division Toiture) et de restructurations effectuées par le Groupe ; l'inventaire des réserves et ressources minières du Groupe ; la gestion et l'état des principaux risques juridiques et l'évaluation des provisions correspondantes ; l'appréciation des positions fiscales du Groupe dans ses principaux pays d'implantation et des éventuels risques liés ; l'organisation, la gestion et les systèmes de contrôle de la trésorerie du Groupe et des risques associés.

Le Comité a aussi revu la nouvelle stratégie du Groupe en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) et l'état de la mise en œuvre de sa feuille de route associée. Il lui a également été rendu compte de la performance non-financière du Groupe pour l'exercice 2018 au regard des principaux indicateurs suivis.

À la suite de la réforme européenne de l'audit qui a instauré une séparation entre les activités de contrôle et de conseil, le Comité a également approuvé les règles et procédures internes applicables à la fourniture de services non-audit par les Commissaires aux Comptes.

Fonctionnement

Le Comité délibère en présence de la majorité de ses membres. Il se réunit aussi souvent que son Président le juge utile ainsi qu'à tout moment, à la demande de deux de ses membres, du Président du Conseil d'Administration ou du Directeur Général.

2018

Nombre de séances	7
Taux moyen de présence effective des membres	100 %

2019

Nombre prévisionnel de séances	6
--------------------------------	---

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité d'Audit entend le Président du Conseil, le Directeur Général, les Commissaires aux comptes et le Directeur Financier du Groupe. À l'initiative du Directeur Général, du Directeur Financier ou à la demande qui leur en est faite par le Comité, en fonction des points inscrits à l'ordre du jour de la réunion du Comité, celui-ci peut également entendre les autres personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle ainsi qu'à la gestion ou la prévention des risques (notamment la Direction Financière, la Direction de l'Audit et du Contrôle Internes, la Direction Juridique).

Le Comité bénéficie d'un accès illimité à toutes les informations disponibles au sein du Groupe. Il peut également procéder à des visites de sites industriels ou à l'audition de tous responsables opérationnels ou fonctionnels du Groupe qu'il jugerait utiles ou nécessaires à la bonne exécution de sa mission. Le Comité peut également, en en informant le Président du Conseil et le Directeur Général, demander la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission.

Le Secrétaire du Comité est le Directeur Financier du Groupe ; il établit les comptes rendus des séances du Comité qui sont tenus à la disposition des Commissaires aux comptes.



■ COMITÉS AD HOC

Le 13 février 2019, le Conseil a décidé suivant la recommandation du Comité des Nominations de la mise en place de deux comités ad hoc de nature temporaire, ayant pour mission spécifique de suivre (i) le déploiement par le Groupe de son plan de transformation (Comité de Transformation) et (ii) le déroulement de la procédure dite "Chapter 11" des entités talc Nord-américaines du Groupe (Comité de Suivi "Chapter 11") :

Comité de Transformation

Composition

Le Comité, à la date du présent Document de Référence, est composé des 5 membres suivants, désignés par le Conseil :

Nom	Date de 1 ^{re} nomination au Comité	Qualité de membre indépendant
Paul Desmarais III, Président	13 février 2019	Non
Odile Desforges	13 février 2019	Oui
Martina Merz	13 février 2019	Oui
Ulysses Kyriacopoulos	13 février 2019	Non
Laurent Raets	13 février 2019	N/A (censeur)
Nombre de membres : 5		2

Mission

Le Comité a pour mission de suivre la mise en œuvre du plan de transformation initié par le Groupe en novembre 2018. Au sein du Comité, son Président organise et dirige les travaux du Comité, dont il rend compte au Conseil.

Fonctionnement du Comité

Les réunions du Comité se tiennent sur une base mensuelle, qui sera adaptée en fonction de ce qui sera jugé nécessaire par son

Président pour assurer le bon accomplissement de sa mission. Le Comité délibère, en présence de la majorité de ses membres.

Le Comité pourra entendre le Directeur Général, le Directeur des Ressources Humaines, le Directeur Financier, et, en tant que de besoin, tout autre membre du Comité Exécutif d'Imerys et collaborateur du Groupe compétent (notamment tout membre de l'équipe de Transformation mise en place par le Groupe).

Le Secrétaire du Comité est le Directeur des Ressources Humaines du Groupe ; il établit le compte-rendu des réunions du Comité.

Comité de Suivi "Chapter 11"

Composition

Le Comité, à la date du présent Document de Référence, est composé des 2 membres suivants, désignés par le Conseil :

Nom	Date de 1 ^{re} nomination au Comité	Qualité de membre indépendant
Aldo Cardoso, Président	13 février 2019	Oui
Colin Hall	13 février 2019	Non
Nombre de membres : 2		1

Mission

Le Comité a pour mission de suivre la mise en œuvre et l'avancement, jusqu'à sa résolution, de la procédure de "Chapter 11" des entités talc Nord-américaines du Groupe, incluant la négociation des termes du plan de poursuite de leur activité. Au sein du Comité, son président organise et dirige les travaux du Comité, dont il rend compte au Conseil.

Fonctionnement du Comité

Les réunions du Comité se tiennent sur une base mensuelle, qui sera adaptée en fonction de ce qui sera jugé nécessaire par son Président pour assurer le bon accomplissement de sa mission. Le Comité délibère en présence de l'ensemble de ses membres.

Le Comité pourra entendre le Directeur Général, le Directeur Juridique, le Directeur Financier, et, en tant que de besoin, tout autre membre du Comité Exécutif d'Imerys et collaborateur du Groupe compétent (notamment tout membre de l'équipe interne dédiée au suivi de la procédure "Chapter 11").

Le Secrétaire du Comité est l'actuel Secrétaire du Conseil (Denis Musson) ; il établit le compte-rendu des réunions du Comité.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, le tableau ci-après présente de façon synthétique l'assiduité de chaque Administrateur au sein

du Conseil et de chaque Comité spécialisé dont il est membre au cours de l'année 2018 :

	Assiduité au Conseil d'Administration	Assiduité au Comité Stratégique	Assiduité au Comité des Nominations	Assiduité au Comité des Rémunérations	Assiduité au Comité d'Audit
Gilles MICHEL <i>Président du Conseil et Administrateur</i>	100 %	100 %	N/A	N/A	N/A
Conrad KEIJZER <i>Directeur Général et Administrateur</i>	100 %	N/A	N/A	N/A	N/A
Paul DESMARAIS III <i>Vice-Président du Conseil et Administrateur</i>	86 %	86 %	100 %	100 %	N/A
Aldo CARDOSO <i>Administrateur</i>	100 %	100 %	N/A	N/A	100 %
Odile DESFORGES <i>Administrateur</i>	100 %	86 %	N/A	N/A	N/A
Ian GALLIENNE <i>Administrateur</i>	100 %	100 %	100 %	100 %	N/A
Marion GUILLOU <i>Administrateur</i>	71 %	N/A	83 %	80 %	N/A
Colin HALL <i>Administrateur</i>	100 %	100 %	N/A	N/A	100 %
Ulysses KYRIACOPOULOS <i>Administrateur</i>	86 %	100 %	N/A	N/A	N/A
Martina MERZ <i>Administrateur</i>	100 %	100 %	100 %	100 %	N/A
Lucile RIBOT <i>Administrateur</i>	100 %	N/A	N/A	N/A	100 %
Marie-Françoise WALBAUM <i>Administrateur</i>	100 %	N/A	100 %	100 %	100 %
Éliane AUGelet PETIT <i>Administrateur</i>	100 %	N/A	N/A	100 %	N/A
Enrico d'ORTONA <i>Administrateur</i>	100 %	N/A	N/A	N/A	N/A
Laurent RAETS <i>Censeur</i>	100 %	N/A	N/A	N/A	N/A



■ **DIVERSITÉ**

Le Conseil d'Administration et le Comité des Nominations évaluent régulièrement la composition du Conseil et de ses Comités, notamment dans le cadre des renouvellements de mandats et des auto-évaluations annuelles. Ils identifient également les orientations à donner afin d'assurer le meilleur équilibre possible dans sa composition en recherchant une complémentarité des profils en termes de nationalité, de genre, d'âge et d'expériences.

En application de l'article L.225-37-4 du Code de Commerce, le tableau ci-dessous décrit, entre autres, la politique de diversité appliquée au sein du Conseil d'Administration en indiquant les critères pris en compte, les objectifs fixés par le Conseil d'Administration, les modalités de mise en œuvre ainsi que les résultats obtenus au cours de l'exercice 2018.

	Objectifs	Modalités de mise en œuvre et résultats obtenus
Conseil d'Administration	Représentation équilibrée des femmes et des hommes	Représentation des femmes (hors administrateurs représentant les salariés) : <ul style="list-style-type: none"> ■ Évolution progressive <ul style="list-style-type: none"> • 2013 = 21,4 % • 2015 = 26,66 % • 2016 = 37,5 % • 2017 = 40 % ■ 2018 = 41,67 % d'Administratrices, soit 5 femmes sur 12
	Meilleur équilibre possible en recherchant une complémentarité des profils en termes de nationalité, expertise et expérience	Administrateurs de nationalité étrangère : <ul style="list-style-type: none"> ■ Évolution progressive <ul style="list-style-type: none"> • 2013 = 3 nationalités • 2015 = 4 nationalités • 2016 = 5 nationalités ■ 2018 = 7 nationalités, dont le Directeur Général du Groupe de nationalité néerlandaise Expertise / Expérience : <ul style="list-style-type: none"> • Financière/comptable • Commerciale/marketing/industrielle/management • Ressources Humaines • Scientifique • Internationale • Présence stable dans des conseils d'administration de sociétés cotées et internationales ■ 2018 = Arrivée de Lucile Ribot, ayant une grande expertise dans les domaines de la finance et comptabilité et administratrice au sein de différentes sociétés cotées
	Nomination d'administrateur(s) représentant les salariés	Depuis 2014 = 2 administrateurs représentant les salariés
	Administrateurs indépendants – Minimum 1/3	2018 = 6 administrateurs sur 12, soit 50 %
	Âge des administrateurs - Maximum 1/3 > 70 ans	2018 = de 36 à 69 ans, et un âge moyen de 57 ans
Comité Exécutif	Représentation équilibrée des femmes et des hommes	2018 = Nomination de Frédérique Berthier-Raymond, Directrice Juridique Groupe (1 femme et 11 hommes)
	10 % de postes à plus forte responsabilité	Promotion de la diversité et l'inclusion <ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place depuis 2017 d'un plan ambitieux au sein du Groupe afin de promouvoir la diversité, notamment en termes de sexe et de nationalités. A titre d'exemples en 2018 : <ul style="list-style-type: none"> • Près de 700 collaborateurs du Groupe en France et à l'étranger ont participé à une formation ou à un atelier sur la diversité et l'inclusion ainsi que sur les biais inconscients • Les "Imerys Leadership Behaviors" et Code de conduite et d'éthique, tels que mis à jour en 2018, promeuvent la diversité et l'inclusion et en font une valeur clé du Groupe • Création d'une catégorie Diversité & Inclusion dans le cadre des <i>Sustainable Development Challenge</i> ■ 40 % des <i>Senior Managers</i> recrutés en 2017/2018 étaient des femmes (vs. 6% en 2016/2017) ■ Sur les 116 postes de <i>Senior managers</i>, 20 sont occupés par des femmes (soit 17%)

Le [paragraphe 5.5.2.4 du chapitre 5 du Document de Référence](#) complète utilement ces informations.

Imerys est une Société Anonyme à Conseil d'Administration.

Nouvelle dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

Depuis le 4 mai 2018, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ont été dissociées et sont désormais exercées par :

- **Gilles Michel**, Président du Conseil d'Administration, précédemment Président-Directeur Général ; et
- **Conrad Keijzer**, Directeur Général, précédemment Directeur Général Délégué.

Cette nouvelle structure de gouvernance permet :

- d'assurer le fonctionnement efficace des instances de gouvernance du Groupe ;
- de continuer à bénéficier de la vision stratégique de Gilles Michel et de sa connaissance opérationnelle du Groupe acquises au cours des huit années d'exercice de ses fonctions de Président-Directeur Général, et à Conrad Keijzer de se consacrer pleinement à l'accélération de la croissance du Groupe et à la

poursuite de ses programmes d'excellence et de transformation (*voir section 1.4 du chapitre 1 du Document de Référence*) ;

- d'accroître encore, combinée avec la recomposition et le resserrement du Conseil réalisés au cours de l'année 2018, l'efficacité et l'agilité du fonctionnement de celui-ci ;
- et enfin d'assurer la poursuite de l'application par la Société des meilleurs principes de Gouvernement d'Entreprise, en tenant compte de la présence d'actionnaires de contrôle à son capital.

Lors de la dernière auto-évaluation du Conseil d'Administration, les Administrateurs ont en outre marqué leur très forte satisfaction quant à cette nouvelle dissociation des fonctions et confirmé son caractère adapté à la situation actuelle de la Société et à la composition de son Conseil.

Nouvelle composition du Conseil

Au cours de l'année 2018, le Conseil a été recomposé et le nombre d'Administrateurs diminué (de 17 à 14 membres - *voir paragraphe 3.1.2 du présent chapitre*). Cette composition réduite ainsi que la diversité des Administrateurs, tant en compétences qu'en nationalités représentées, a renforcé l'équilibre des pouvoirs dans la gouvernance de la Société.

Code AFEP-MEDEF comme Code de référence

La Société se conforme aux réglementations françaises en matière de Gouvernement d'Entreprise auxquelles elle est soumise ainsi qu'aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, consultable sur le site Internet de la Société (le "Code AFEP-MEDEF") dont elle respecte l'ensemble des recommandations, à l'exception de celles mentionnées ci-dessous :

Recommandation du Code AFEP-MEDEF	Justification pour lesquelles la Société n'a pas retenu cette recommandation
<p>Paragraphe 8.5.6 - Critères d'indépendance <i>"Ne pas être Administrateur de la Société depuis plus de douze ans, la perte de la qualité d'Administrateur indépendant intervient à la date des douze ans."</i></p>	<p>Le Conseil d'Administration a décidé de maintenir la qualification d'indépendance d'Aldo Cardoso dont la durée de mandat d'Administrateur est supérieure à 12 années. En effet, il a considéré que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la durée de son mandat n'affecte pas son sens critique à l'égard de la Direction Générale du Groupe et que ses compétences et sa connaissance approfondie du Groupe étaient des éléments clés dans cette année de transition entre Gilles Michel et Conrad Keijzer et plus généralement dans la préparation et mise en œuvre du plan de transformation du Groupe ; ■ son expertise et son autorité sont reconnues dans les domaines financiers, contrôle, gestion et Gouvernement d'Entreprise, y compris par les autorités et instances de place.
<p>Paragraphe 17.1 - Présidence du Comité des Rémunérations <i>"Il est recommandé que le Président du comité des rémunérations soit indépendant et qu'un Administrateur salarié en soit membre."</i></p>	<p>Le Conseil d'Administration considère qu'il est légitime dans une société contrôlée que le Président de ce Comité représente l'un des actionnaires de contrôle, étant précisé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ aucun représentant ou personne liée aux actionnaires de contrôle n'exerce de mandat de dirigeants mandataires sociaux exécutifs au sein du Groupe ; ■ le Comité des Rémunérations est composé de six membres, dont trois Administrateurs indépendants et un Administrateur représentant les salariés.

Les dispositions du présent chapitre 3 font partie intégrante du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise du Conseil d'Administration constituant une section spécifique du rapport de gestion dudit Conseil conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce. Le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, dont

la table de concordance dédiée est disponible à la [section 2.2 du Chapitre 2 du présent Document de Référence](#), a fait l'objet d'une revue approfondie par les Comités des Nominations et des Rémunérations du 12 février 2019 et a été revu et approuvé par le Conseil d'Administration du 13 février 2019.

■ OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

Imerys est la société de tête d'un groupe industriel et commercial, leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie.

Aux termes de l'article 3 des statuts, "La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la recherche, l'acquisition, l'amodiation, l'aliénation et l'exploitation de toutes mines et carrières, de quelque nature que ce soit ;
- le traitement, la transformation et le commerce de tous minerais, métaux, matériaux organiques et non organiques et substances minérales, ainsi que de leurs sous-produits et alliages ;
- la fabrication de tous produits ouvrés dans lesquels des minerais, métaux, matériaux organiques et non organiques et substances minérales, sont employés ;
- l'achat, l'obtention, l'exploitation, la concession, la vente, la cession totale ou partielle, temporaire ou définitive de tous brevets, certificats ou licences se rapportant aux objets ci-dessus ;
- la création, l'acquisition, la vente, la concession de tous immeubles et usines, de tous moyens de transports et de toutes sources d'énergie ;
- la participation en tous pays dans toutes entreprises et opérations minières, de carrières, commerciales, industrielles et maritimes de nature à favoriser ou développer les propres industries et commerces de la Société, par voie de création de sociétés nouvelles, alliances, sociétés en participation ou autrement ; et, généralement, toutes opérations minières, de carrières, commerciales, industrielles, maritimes, immobilières, mobilières et financières se rattachant directement ou indirectement en totalité ou en partie, à l'un des objets ci-dessus spécifiés ou à tous autres objets similaires ou connexes."

■ EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 28 DES STATUTS)

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

■ CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLES 12 ET 13 DES STATUTS)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogations prévues par la loi.

Les Administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, qui peut les révoquer à tout moment. La durée des fonctions des Administrateurs est de trois années. Conformément aux dispositions légales, le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction. Dans le cas où cette limitation serait dépassée, l'administrateur le plus âgé sera réputé démissionnaire d'office. Le Conseil d'Administration comprend en outre un Administrateur représentant les salariés désigné par le Comité d'Entreprise Européen. Lorsque le nombre des Administrateurs nommés par l'Assemblée Générale dépasse 12, un deuxième Administrateur représentant les salariés est désigné par le Comité de Groupe France.

Enfin, Le Conseil d'Administration peut nommer, parmi ou en dehors des actionnaires, et pour une durée de trois ans, des censeurs dont le nombre ne peut être supérieur à deux.

- Pour plus d'informations concernant les pouvoirs, la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration, voir section 3.1 du chapitre 3 du Document de Référence.

■ ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLES 21 ET 22 DES STATUTS)

Convocations

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions prévues par la législation en vigueur et se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

Conditions d'admission

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales – personnellement, par mandataire ou par correspondance – sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit de la transmission d'une attestation de participation justifiant l'inscription en compte des actions détenues au porteur. Les formalités d'inscription ou de transmission doivent être accomplies au plus tard le deuxième jour ouvré précédant la tenue de l'Assemblée. Tout actionnaire peut également, sur décision du Conseil d'Administration communiquée dans l'avis de convocation, participer aux Assemblées et prendre part au vote par télétransmission et/ou tout autre moyen de télécommunication dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Conditions d'exercice du droit de vote

L'ensemble des documents, prévus par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, y inclus un formulaire de vote par correspondance ou de procuration, est adressé aux actionnaires à leur demande. Ce formulaire ne peut être valablement pris en compte que s'il est complété conformément à la législation en vigueur et retourné au siège social ou à l'adresse indiquée sur la convocation de l'Assemblée. Tout actionnaire peut, en outre, sur décision du Conseil d'Administration communiquée dans l'avis de convocation, obtenir et retourner le formulaire de vote par correspondance ou de procuration, par télétransmission ou tout autre moyen de télécommunication, dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Droit de vote double

Les actions inscrites en compte nominatif, au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins, bénéficient d'un droit de vote double. Ce droit de vote double prévu par l'article 22 des statuts, vise à récompenser la fidélité des actionnaires de la Société. Le droit de vote double est également accordé aux actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires dans le cadre d'une augmentation de capital en raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient déjà de ce droit. Le droit de vote double cesse de plein droit lorsque l'action est convertie au porteur ou transférée, hormis les cas de transfert en garantie, en usufruit ou par succession ou donation familiale. Le droit de vote double peut enfin être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire sur autorisation préalable de l'Assemblée Spéciale des titulaires de ce droit.

Limitation des droits de vote

Néant.

7.4 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur les titres de la Société présentés ci-après font partie intégrante du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise visé à la [section 2.2 du chapitre 2 du Document de Référence](#). Il est précisé qu'aucun dispositif spécifique n'a été mis en place par la Société.

Structure du capital – participations directes ou indirectes dans le capital – accords entre actionnaires

Les informations concernant l'actionnariat de la Société (structure du capital, franchissements de seuil et contrôle de la Société) figurent à la [section 7.3 du présent chapitre](#).

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions portées à la connaissance de la Société

Voir [paragraphe 7.3.3 du présent chapitre](#).

Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux

Les statuts de la Société prévoient que les actions détenues sous la forme nominative, par le même actionnaire, depuis deux ans au moins, bénéficient d'un droit de vote double ([voir section 7.1 du présent chapitre](#)).

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel

Néant.

Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Voir [paragraphe 7.3.3 du présent chapitre](#).

Règles spécifiques applicables à la nomination et au remplacement des Administrateurs et à la modification des statuts

Néant.

Pouvoirs du Conseil d'Administration, notamment en matière d'émission ou de rachat d'actions

Les conditions et modalités du rachat par la Société de ses propres actions figurent aux [paragraphes 7.2.3 et 7.2.4 du présent chapitre](#).

Il est précisé que la possibilité pour le Conseil d'Administration de procéder à des rachats d'actions ou de faire usage des délégations de compétence qui lui sont conférées en périodes d'offre publique visant les titres de la Société a été exclue par les Assemblées Générales Mixtes des 3 mai 2017 et 4 mai 2018 lors du renouvellement des autorisations financières et délégations de compétence qui arrivaient à échéance.

Accords susceptibles d'être modifiés ou rompus en cas de changement de contrôle de la Société

Parmi les principaux contrats de financement de la Société ([voir note 24.5 aux états financiers consolidés](#)), certains d'entre eux contiennent une clause prévoyant, sous certaines conditions, leur remboursement anticipé en cas de changement de contrôle, ce remboursement anticipé restant néanmoins à l'initiative de la Société.

Les accords de *joint-venture* conclus par les filiales de la Société prévoient généralement une clause de sortie en cas de changement de contrôle desdites filiales.

Accords prévoyant des indemnités à verser à des membres du Conseil d'Administration ou des salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ni sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Les conditions et modalités de versement des indemnités susceptibles d'être dues aux membres de la Direction Générale en cas de cessation de leurs fonctions sont détaillées au [paragraphe 3.3.2 du chapitre 3 du Document de Référence](#).

7.5 MARCHÉ DES TITRES IMERYS

L'action Imerys est cotée à Euronext Paris et est éligible au Service à Règlement Différé (SRD) (code ISIN FR 0000120859-Mnemo NK). Imerys fait partie de l'indice CAC MD (Mid-60) au sein du SBF 120 représentant les 120 valeurs les plus importantes cotées à Paris (en termes de capitalisation boursière, de flottant et de capitaux échangés), ainsi que de l'indice CAC Matériaux de Base. L'action Imerys est également intégrée dans l'indice européen "Dow Jones Euro Stoxx", indice de référence global de la zone euro. Au sein du SBF 120 et du Dow Jones Euro Stoxx 600, l'action Imerys fait partie, depuis le 2 novembre 2009, du secteur général des

mines ("1 775 Activités minières générales" selon la classification ICB) et le titre est également présent dans plus de 60 indices internationaux.

Le Groupe reste par ailleurs attentif aux notations des agences d'analyse extra-financière ([voir section 5.2 du chapitre 5 du Document de Référence](#)).

Aucun titre d'une filiale d'Imerys n'est admis aux négociations d'une bourse de valeurs.